

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

VOLUME CINQUIEME—No 4.



MONTREAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES

256 ET 258, RUE SAINT-PAUL

1886

LIVRES POUR TOUS !

IMMENSES REDUCTIONS sur les ouvrages de Théologie,
de Littérature, etc., etc.

MM. C. O. BEAUCHEMIN & FILS

ayant acquis le FONDS complet de la librairie **J. M. VALOIS**, offrent en vente à d'ÉNORMES RÉDUCTIONS de prix tous les livres de **Théologie, Histoire, Littérature**, etc., qui s'y trouvent.

☞ Les remises varient de **33** à **50** pour cent
SUR LES PRIX ORDINAIRES.

Ce STOCK très bien assorti comprend une riche variété d'ouvrages en tous genres. Ce ne sont pas des publications invendables ou de rebut, ni des restes d'éditions, mais **DES LIVRES DE LIBRAIRIE COURANTE, EMBRASSANT DANS LES DIVERSES BRANCHES, LES AUTEURS LES PLUS ESTIMÉS.**

MM. les Curés, les Directeurs et Directrices des maisons d'éducation, pourront y faire pour leurs bibliothèques particulières ou paroissiales, un excellent choix **A DES PRIX INFÉRIEURS A CEUX AUXQUELS CES LIVRES SE VENDENT EN FRANCE MÊME**; les particuliers pourront enrichir leurs bibliothèques de très bons ouvrages et à peu de frais.

☞ Ces livres proviennent de la division du FONDS de l'ancienne maison **BEAUCHEMIN & VALOIS**, lors de la dissolution de la société, et ce sont de fait les mêmes ouvrages que celui de la maison actuelle. **LES PREMIERS ACHETEURS AURONT DONC A CHOISIR DANS UNE COLLECTION IDENTIQUE, QUANT A L'ASSORTIMENT, A CELLE DE LA LIBRAIRIE**

C. O. BEAUCHEMIN & FILS

mais, au lieu de payer **25c., 50c., 75c., \$1.00** et plus pour des ouvrages, ils pourront acheter ces mêmes ouvrages à **30 pour cent** de remise, et même, pour un certain nombre de volumes à **40 et 50 pour cent de réduction**. Ces conditions ne seront maintenues, il va sans dire, qu'autant que le **FONDS DE LA LIBRAIRIE VALOIS** ne sera pas épuisé. Déjà des maisons importantes, — Communautés, Collèges, Institutions, — ont fait leur choix; ceux donc qui désirent profiter de ces avantages feront bien de se hâter.

Le court délai que nous avons fixé pour disposer de ces livres ne nous permet pas d'en faire le catalogue, les personnes de la campagne qui ne pourraient venir à la ville faire leurs achats, pourront en nous faisant connaître leurs *desiderata*, recevoir par lettre toutes les informations nécessaires.

Librairie C. O. Beauchemin & Fils

256 ET 258, RUE SAINT-PAUL,

MONTREAL.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. V.

MONTRÉAL, AOUT 1886.

N° 4.

SOMMAIRE

DÉCISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX.—
AUX INSTITUTEURS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS:
Nominations diverses—Erection et délimitation de municipalités scolaires—Diplômes octroyés par le bureau des examinateurs de Rimouski—Conseil des Arts et Manufactures, séance du 10 courant—Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, séance du 4 mai dernier (suite).—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Faits scolaires—Hygiène: Des habitudes—Une vieille locution française: D'où vient l'expression *Foutre le camp*?—Pensées sur l'éducation et l'instruction—Exercices de mémoire et de récitation: A l'étude. L'hiver de la vie, L'ange du pardon, Douceurs de la vie privée, Le vase de parfums—Une leçon de choses: La bière—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Exercices sur la ponctuation—Problèmes, d'arithmétique—Problèmes d'algèbre.—LECTURE POUR TOUS: Les fêtes cardinales et archépiscopales—Exposition internationale: Métaux et minéraux du Canada—L'emploi de nos bois—L'agriculture et la colonisation—etc—Variétés—Les missions étrangères—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Décisions judiciaires concernant les journaux.

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement, ou autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans les districts où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de milles de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

AUX INSTITUTEURS.

Le 25 septembre prochain, à 9½ h. de l'avant-midi, il y aura, au lieu ordinaire des séances, réunion des membres de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier.

A. D. LACROIX,

Président.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 juillet dernier (1886), d'ériger la paroisse de "Saint Valérien," dans le comté de Rimouski, en municipalité scolaire, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 19 juin 1885.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 19 juillet dernier (1886), d'ériger la paroisse de "Sainte-Clotilde," dans le comté de Châteauguay, en municipalité scolaire, avec les limites qui lui ont été assignées par la proclamation du deux avril 1885.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 juillet dernier (1886), de nommer F. De Bartz L. Monk, écuyer, avocat, commissaire des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré depuis le premier juillet dernier (1886).

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 juillet dernier (1886), de détacher les lots Nos 4, 5, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, du neuvième rang du canton de "Gayhurst," de "Saint-Sébastien d'Aylmer," dans le comté de Beauce, et de les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de "Saint-Samuel de Gayhurst," dans le dit comté.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 juillet dernier (1886), de détacher les lots Nos 5, 6 et 7, du deuxième rang de "Milton," de la municipalité scolaire de "Sainte-Cécile de Milton," comté de Shefford, et les lots Nos 5, 6 et 7, du troisième rang de "Milton," et de les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de la paroisse de "Sainte-Pudentienne," dans le même comté.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1886), de nommer le Rév. A. G. Upham, de Montréal, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement du Rév. Dr Stevenson, dont le terme d'office est expiré, et qui ne désire plus faire partie de ce bureau.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1886), de nommer les messieurs dont les noms suivent, commissaires d'écoles pour la municipalité de Barford, dans le comté de Stanstead, savoir: Joseph Vandandaigne, en remplacement de W. O. Chamberlain et Joseph Carbonneau, en remplacement de Cyprien Patenaude, l'élection n'ayant pas eu lieu dans les délais fixés par la loi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1886), de nommer Charles H. H. Wadleigh, écuyer, syndic des écoles dissidentes de Kingsey, dans le comté de Drummond, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré et aucune élection n'ayant eu lieu.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 août courant (1886), de nommer M. Joseph Gagnon, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, en remplacement de M. Edouard Caron.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, rang Saint-Paul (Barrachois).—M. Aubin Chicoine, en remplacement de Jacques Riel.

Comté de Portneuf, N.-D. de Montauban.—M. Honoré Lauzé, en remplacement de M. Téléphore St-Amant.

Comté de Richmond, Stoke.—M. Rémi Tremblay, en remplacement de M. John Guilmette.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 août courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir:

Syndics d'écoles.

Comté de Châteauguay, Saint-Malachie, d'Orms-town.—M. John F. Smith, en remplacement de M. Patrick A. Donahue.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Canut No 1.—M. James Ross McAdam, en remplacement de M. Robert Summerby.

Comté d'Ottawa, Low.—M. William Maxwell, en remplacement de lui-même, au:une élection ayant eu lieu.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 août courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, "Petit Cap."—M. François Bélan, en remplacement de M. Jean-Bte. Tapp.

Comté d'Ottawa, "Pointe à Gatineau."—M. L. P. Sylvain, en remplacement de lui-même, l'élec-

tion n'ayant pas eu lieu aux époques fixées par la loi.

Comté de Témiscouata, "Notre-Dame du Portage."—M. Edouard Thibault, en remplacement de M. Pascal Boucher, et M. Bonaventure Boucher en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 août courant (1886), de détacher les lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du premier rang, et les lots Nos 25, 26, 27 et 28 du second rang, de la municipalité de Clarendon, comté de Pontiac, et de les annexer à la municipalité de Portage du Fort, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 août courant (1886), de détacher de la municipalité scolaire de Marston, comté de Compton, les lots suivants, savoir: les lots depuis No 43 jusqu'à la fin dans les rangs sud-ouest, un, deux, trois, et les lots depuis le No 49 jusqu'à la fin dans le rang un nord-est, tous du township de "Whitton," et les ré-annexer à la municipalité de "Whitton," dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 10 août courant (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "municipalité du Grand Rang de la paroisse de Sainte-Mélanie," dans le comté de Joliette, l'arrondissement No 1. de la paroisse de "Sainte-Mélanie," avec les limites suivantes, savoir: la deuxième concession de la dite paroisse de "Sainte-Mélanie," depuis No 85 inclusivement du cadastre jusqu'au No 126 aussi inclusivement, et la troisième concession de la dite paroisse, depuis le No 127 inclusivement jusqu'au No 167 inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 août courant (1886), d'annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Howick, dans le comté de Châteauguay, les lots suivants tels que désignés sur le cadastre, savoir: les lots 89 à 99, 402 à 409, 444 à 448, tous inclusivement, de la paroisse de Sainte-Martine, et les lots 100 à 117, 343 à 358, 410 à 443, tous inclusivement, de la paroisse du Très Saint Sacrement, dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 10 août courant (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte le village du lac Weedon dans le comté de Wolfe, avec les limites qui lui sont reconnues comme municipalité de village.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande de délimitation, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., chap. 6.

Annexer à la municipalité de "Saint-Jean-Baptiste," dans le comté de Rouville, pour les fins scolaires, les lots suivants, savoir, Nos 415, 425, 426, 427, et partie du No 428: 430 et partie et partie du No 431: 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, des plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de "Saint-Hilaire," dans le dit comté, et renfermés dans les limites suivantes: bornée au nord-ouest par les terrains du rang "des Trente," de la paroisse de "Saint-Hilaire," au sud-ouest par la paroisse de "Saint-Mathias," au sud-est par la paroisse de "Saint-Jean-Baptiste," et au nord-est par le "chemin-de-montée" de "Saint-Jean-Baptiste" à "Saint-Hilaire," et au terrain de Narcisse Birs.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Alphonse de Thetford" (dans le comté de Mégantic):

1. Les quatre premiers rangs de "Thetford," depuis le lot No 13 inclusivement jusqu'au lot No 28, aussi inclusivement.
2. Les 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11e rangs du même dit canton de "Thetford," depuis le 21e lot inclusivement jusqu'au 28e lot aussi inclusivement.
3. Cette partie du canton de "Colrairie," joignant le coin sud-ouest du canton de "Thetford," comprise entre la ligne de démarcation des deux dits cantons, et le chemin dit *chemin Poudrier*, et désigné par les rangs C et A du dit canton de "Colrairie."
4. Les 9e et 10e rangs du canton d'"Irlande Nord," ainsi qu'une petite pointe du 11e rang, laquelle pointe du 11e rang renfermant le 16e lot du même dit 11e rang, tel qu'indiqué par le plan, depuis le 17e lot inclusivement jusqu'au 28e lot aussi inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

de demande d'érection, etc., de municipalité scolaires, en vertu de la 5e Sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le "village du Lac Weedon," dans le comté de Wolfe, avec les mêmes limites qui lui sont reconnues comme municipalité de village.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

de demande de délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section, 41 Vic., ch 6.

Annexer à la municipalité scolaire de "Howick" dans le comté de Châteauguay, les lots suivants tels que désignés sur le cadastre, savoir : les lots 89 à 99, 402 à 409, 444 à 448, tous inclusivement, de la paroisse de "Sainte-Martine," et les lots 100 à 117, 342 à 359, 410 à 443, tous inclusivement, de la paroisse du Très-Saint Sacrement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire. en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch., 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de la "municipalité du Grand Rang de la paroisse de Sainte-Mélanie," dans le comté de Joliette, l'arrondissement No 1, de la dite paroisse "Sainte-Mélanie," avec les limites suivantes, savoir : la deuxième concession de la dite paroisse de Sainte-Mélanie, depuis le numéro quatre-vingt-cinq inclusivement du cadastre officiel, jusqu'au numéro cent vingt-six aussi inclusivement, et la troisième concession de la dite paroisse, depuis le numéro cent vingt-sept inclusivement, jusqu'au numéro cent soixante et sept aussi inclusivement.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire en vertu de la 41 Vict., chap. VI, Sec. 5.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de Low Sud.

Les lots 25 à 34 inclusivement, 1er rang.

Les lots 36 à 45 inclusivement, 2e rang.

Les lots 33 à 41 inclusivement, 3e rang du canton de Low, comté d'Ottawa.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LE BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Voici la liste des diplômes conférés par le Bureau des examinateurs de Rimouski à sa dernière séance tenue le trois du courant :

Mlle Adèle Dastous de N.-D. du Sacré-Cœur, a obtenu un diplôme d'école modèle de première classe pour le français, et un diplôme d'école élémentaire de première classe pour l'anglais; Melles Marie Eloise Côté, de St-Paul des Capucins, Marie Valentine Desrosiers et Némésie Desrosiers, de Ste-Flavie, un diplôme d'école élémentaire de première classe et Melle Caroline Tanguay, de Ste-Félicité, celui d'école élémentaire de seconde classé pour le français.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES.

La réunion trimestrielle régulière du Conseil des Arts et Manufactures a eu lieu à Fraserville, mardi, le 10 du courant.

Présents : MM. Cyr, Duquet, président ; l'abbé Audet, J. A. Peachy, Jas. Carrel, A. Lévesque, A. Boyd et J. F. Quinn.

Les octrois suivants ont été votés aux diverses écoles de la province : Montréal, \$2,500 ; Québec, \$1,600 ; Sorel, \$250 ; Trois-Rivières, \$350 ; Lévis, \$450 ; Huntingdon, \$200 ; Iberville, \$200 ; St-Jérôme, \$150 ; New-Liverpool, \$250 ; Sillery, \$150 ; Sherbrooke, \$250 ; Farnham, \$150.

M. Lévesque a fait rapport que la somme de \$1,000 avait été votée au Conseil pour les écoles d'application, cette somme devant être divisée également entre les écoles de Québec et celles de Montréal.

La somme de \$200 a été affectée à l'achat de nouveaux modèles.

Il a été donné lecture d'une lettre de M. Roberge, de Chicoutimi, pour l'établissement d'une école des arts en cette ville, et, la séance levée, les membres du Conseil ont pris le bateau pour se rendre à Chicoutimi à ce sujet.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTREAL.

SÉANCE DU 4 MAI 1886.

(Continué de la page 41, 2^e livraison.)

ÉPREUVES ÉCRITES.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE.

ARITHMÉTIQUE.

I. Trouvez la valeur de $\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{5} \div \frac{2}{3} \times \frac{5}{8} - \frac{7}{8}$.

Réponse : $\frac{55}{288}$.

Opération :

$$\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{5} = \frac{15 + 10 + 6}{30} = \frac{31}{30}, \frac{31}{30} \div \frac{2}{3} = \frac{31}{20}$$

$$\frac{31}{20} \times \frac{5}{8} = \frac{31}{12}, \frac{31}{12} \times \frac{3}{8} = \frac{31}{32}, \frac{31}{32} - \frac{7}{9} = \frac{279 - 224}{288} = \frac{55}{288}$$

$$\frac{279 - 224}{288} = \frac{55}{288}$$

II. Un mécanicien gagne \$1.87½ par jour, et travaille 22 jours par mois. Sachant qu'il dépense \$27.75 par mois, on demande combien il lui faudra d'années pour économiser \$1116.

Réponse : 6 ans.

Solution :

$$\$1.87\frac{1}{2} \times 22 = \$41.25, \text{ gain par mois ;}$$

$$\$41.25 - \$27.75 = \$13.50, \text{ économies d'un mois ;}$$

$$\$13.50 \times 12 = \$162.$$

$$1116 \div 162 = 6 \text{ ans } 10 \text{ mois et } 20 \text{ jours.}$$

ECOLE MODELE.

ARITHMETIQUE.

I. Un voyageur avait prêté, au moment de son départ, \$3400 à 5 pour cent; à son retour il reçoit, pour les intérêts et le capital, la somme de \$4080; combien de temps est-il resté absent?

Réponse: 4 ans.

Solution:

$$\$4080 - \$3400 = \$680, \text{ intérêts};$$

$$680 \times \frac{100}{3400 \times 5} = 4 \text{ ans.}$$

Ou bien

$$\$3400 \text{ à } 5\% = \$170, \text{ intérêt d'un an};$$

$$\$4080 - \$3400 = \$680, \text{ " total};$$

$$\$680 \div \$170 = 4 \text{ ans.}$$

II. Si un bœuf coûte \$30 et que les $\frac{2}{3}$ de cette somme égalent les $\frac{7}{10}$ de 10 fois le prix d'un mouton, quelle est la valeur d'un mouton?

Réponse: \$7.

Solution:

$$\$30 \times \frac{2}{3} = \$20,$$

$$20 = \frac{2}{7} \times 10 = \frac{20}{7}, \quad 20 \times \frac{7}{20} = \$7.$$

ALGEBRE.

I. Multipliez $x^4 - 2x^3y + 4x^2y^2 - 8xy^3 + 16y^4$ par $x + 2y$.

Réponse: $x^5 + 32y^5$.

Opération:

$$x^4 - 2x^3y + 4x^2y^2 - 8xy^3 + 16y^4$$

$$\begin{array}{r} x + 2y \\ x^5 - 2x^4y + 4x^3y^2 - 8x^2y^3 + 16xy^4 \\ 2x^4y - 4x^3y^2 + 8x^2y^3 - 16xy^4 \\ \hline x^5 + 32y^5 \end{array}$$

$$2x^4y - 4x^3y^2 + 8x^2y^3 - 16xy^4$$

$$+ 32y^5$$

$$x^5 + 32y^5$$

II. Trouvez un nombre dont la moitié, le tiers et le quart, augmentés de 45 égalent 448.

Réponse: 372.

Solution:

$$x = \text{le nombre}$$

$$\frac{x}{2} = \text{la moitié}$$

$$\frac{x}{3} = \text{le tiers}$$

$$\frac{x}{4} = \text{le quart.}$$

$$\frac{x}{2} + \frac{x}{3} + \frac{x}{4} + 45 = 448.$$

$$\frac{x}{2} + \frac{x}{3} + \frac{x}{4} = 448 - 45 = 403$$

$$6x + 4x + 3x = 4836$$

$$13x = 4836$$

$$x = \frac{4836}{13} = 372.$$

MESURAGE.

I. Un cône ayant 12 pieds de circonférence et 6 pieds de hauteur doit être peint à raison de 70 cts le pied; combien faut-il payer?

Réponse: \$25.20.

Solution:

$$12 \times \frac{6}{2} = 36 \text{ pieds, surface};$$

$$36 \times 70c. = \$25.20.$$

II. Un puits ayant 45 pieds de profondeur et 12 pieds de circonférence a été cimenté pour \$8; à combien revient le pied?

Réponse: $1\frac{1}{2}$ ¢.

Solution:

$$45 \times 12 = 540 \text{ pieds, surface};$$

$$\$8.00 \div 540 = 1\frac{1}{2}¢.$$

A. D. LACROIX,

Secrétaire.

146, St-André.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Faits scolaires.

EXPOSITION DES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES.

Le Monde a annoncé depuis quelques jours, qu'une exposition des travaux de tous genres exécutés par les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes avait lieu à leur maison de la rue Vitré.

Cette exposition offre beaucoup d'intérêt à tous ceux qui comprennent l'importance de l'éducation en ce pays, et les visiteurs y affluent.

On voit là, distribués avec un ordre irréprochable, les travaux divers des élèves des nombreuses maisons d'éducation sous la conduite de

ces Frères, dans la province de Québec et dans Ontario.

On y remarque aussi plusieurs travaux admirables faits par d'anciens élèves qui font honneur à l'institution, tels MM. Arcand, Drouin, etc., et par quelques Frères comme le Frère Pelerinus et autres.

La visite de cette exposition donne une idée aussi juste que possible de la nature de l'enseignement donné aux écoles des Frères.

C'est un plaisir de constater que le dessin linéaire, les leçons de choses, la sculpture y occupent une place éminente.

Les enfants de huit ans y apprennent et y mettent en pratique les premières notions du dessin, en même temps qu'ils font des barres et des zéros. De cette façon, il se trouve des travaux de dessin relativement remarquables dus à la plume d'enfants de douze ans.

Pour les leçons de choses, les frères, comprenant que l'exemple frappe mieux que les meilleures explications, ont fait l'acquisition d'objets de toutes sortes, représentant pour chaque industrie principale la matière brute, puis toutes les modifications par lesquelles elle passe jusqu'à ce qu'elle devienne un produit de consommation.

Il y a aussi une collection des diverses espèces de bois, des plantes employées en médecine, etc., le tout disposé dans un ordre qui repose l'esprit en y gravant sûrement une foule de connaissances utiles et nécessaires. Rien n'est négligé pour rendre aussi parfait que possible l'enseignement commercial. Pour initier les élèves aux affaires des banques, par exemple, une classe est transformée en banque avec une organisation complète. Les élèves y font affaires de toutes sortes, et, en peu de temps, se brisent à une routine que maintes fois, bien des hommes instruits et sérieux ont regretté de ne pas connaître.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont rendu des services considérables à la cause de l'instruction publique en ce pays. Ils comptent, principalement dans l'industrie, des anciens élèves qui leur font honneur. Leurs écoles ont été dans le passé et promettent d'être à l'avenir des pépinières de citoyens utiles.

Voici les noms des écoles qui ont pris part à l'exposition scolaire :

L'Académie Montréal, l'école Saint-Laurent, l'école Saint-Jacques, l'école Saint-Patrice, l'école Sainte-Anne, l'école Saint-Joseph, l'école du Sacré-Cœur, l'école Sainte-Brigide, l'école Sainte-Marie, l'école Saint-Henri de Montréal, l'Académie de Québec, l'école Saint-Jean-Baptiste, l'école Saint-Roch, l'école Saint-Patrice, l'école Saint-Sauveur, de Québec ; l'école Sainte-Anne, l'école Notre-Dame, d'Ottawa ; l'école de Hull, l'école Sainte-Ursule, l'école Saint-Philippe, de Trois-Rivières ; l'Académie de Yamachiche ; Saint Mary School, l'école de la Salle, l'école Sainte-Catherine, de Toronto ; l'école de Saint-Grégoire ; l'école Saint-François-Xavier, de l'Islet ; l'école Saint-Joseph de la Baie du Febvre.

Entre autres élèves dont les travaux exposés attirent l'attention, on remarque les suivants, de Montréal : W. Laperle, A. Hamelin, A. Lemieux, A. Bayard, A. Contant, J. Poupard, de Saint-Jacques ; N. Perrault, A. Monette, W. Imbleau, G. Parent et M. Marchand, de Saint-Joseph ; A.

Giroux, C. Brousseau, E. Courval, J. L'évêque, du Sacré-Cœur ; A. Desforges, J. Blais, A. Erappier, J. Liché et R. Delorme, de Saint-Laurent ; D. Lynch, J. Ryan et W. Berrygan, de Sainte-Anne ; E. Brunel, J. Lebon et A. Coallier, de Sainte-Brigide ; J. Garand, E. Gougeon, L. Parquet et A. Nantel, de Saint-Henri ; L. Lacoste, J. Tevohey, J. Martin, H. McDuff, H. Scanlan, L. Lemieux et H. Léonard, de l'Académie Bishop.—*Le Monde*.

CONFÉRENCES D'INSTITUTRICES.

Nous avons, dit *Le Sorelois*, reçu de M. Lippens, inspecteur des écoles des comtés de Richelieu, Verchères et Chambly, la circulaire suivante, que nous nous faisons un devoir et un plaisir de reproduire dans l'intérêt de ceux qu'elle concerne.

Dans le courant des mois de septembre et d'octobre prochains, je me propose de réunir en conférence les Institutrices de chacune des municipalités de mon district d'inspection, afin de les entretenir sur les méthodes d'enseignement et sur la manière de diriger leurs écoles.

Je leur fournirai ainsi l'occasion de se perfectionner dans la science pédagogique et de travailler à leur propre avancement.

Je dois ajouter qu'il ne s'agit pas de leur faire passer d'examen. Je n'interrogerai personne, je donnerai moi-même les explications, et on sera libre de me poser autant de questions que l'on voudra. Mes services seront entièrement gratuits.

Les jeunes personnes qui se proposent de se destiner à l'enseignement seront admises à ces conférences.

Messieurs les Curés et les Commissaires d'écoles sont spécialement invités à les honorer de leur présence, et je compte sur leurs concours pour le succès de ce projet qui m'a paru rencontrer l'approbation générale.

Ces conférences dureront deux jours dans chaque paroisse, et on aura deux séances par jour, le matin et l'après-midi.

Le lieu et la date de ces réunions seront communiqués aux intéressés, aussitôt que mes arrangements seront complétés.

Messieurs les Secrétaires-Trésoriers sont priés de communiquer la présente, ainsi que l'itinéraire que je leur transmettrai dans quelques jours, aux institutrices de leurs municipalités respectives.

15 août 1886.

B. LIPPENS,
Inspecteur d'Écoles.

Les conférences, voilà certainement le moyen le plus pratique et le moins coûteux de vulgariser les bonnes méthodes. Ces entretiens ne manquent pas d'être féconds en résultats ; ils fourniront aux institutrices l'occasion de se renseigner sur une foule de questions qui ont rapport à la profession qu'elles exercent. Elles contribueront à mettre plus d'ordre, plus d'uniformité dans la manière de diriger les écoles, et celui qui a pris

l'initiative de ce nouveau mode d'opération, mérite les félicitations de tous les amis de l'éducation.

Depuis qu'il a été nommé à l'importante charge d'inspecteur des écoles, M. Lippens a montré qu'il comprend parfaitement les devoirs qui lui incombent en cette qualité, et ils sont rares les fonctionnaires qui agissent avec l'intelligence et zèle dont il a fait preuve jusqu'à présent. M. Lippens est non seulement un ami dévoué de l'éducation mais il s'intéresse encore considérablement à la classe agricole, à laquelle il a rendu de grands services par ses conférences et ses conseils éclairés.

Nous croyons pouvoir rendre cet hommage au mérite de M. Lippens sans paraître lui faire une réclame, dont il n'a pas besoin et qu'il serait le premier à dédaigner.

Voici l'ordre et l'itinéraire que M. Lippens s'est proposé de suivre—

- Les conférences annoncées dans ma circulaire du 15 août courant auront lieu comme il est indiqué ci-dessous :
- Contreccœur.—Jeudi 2 et vendredi 3 septembre, à l'école du village.
- Varenes.—Samedi 4 et lundi 6 septembre.
- Boucherville.—Mardi 7 et mercredi 8 septembre.
- Longueuil.—Jeudi 6 et vendredi 10 septembre.
- Chambly.—Samedi 11 et lundi 13 septembre.
- Belœil.—Vendredi 17 et samedi 18 septembre.
- St-Julie.—Lundi 20 et mardi 21 septembre, à l'école du village.
- St-Hubert.—Mercredi 22 et jeudi 23 septembre.
- Sorel.—(Pour les institutrices de St-Pierre, de St-Joseph et de Ste-Anne) lundi 4 et mardi 5 octobre, au couvent de la Congrégation N.-D.
- St-Antoine.—Mercredi 6 et jeudi 7 octobre, à l'école du village.
- St-Ours.—(Pour les institutrices de St-Ours et de St-Roch), vendredi 8 et samedi 9 octobre, au couvent de la Présentation.
- St-Victoire.—Lundi le 11 et mardi le 12 octobre, à l'école du village.
- St-Louis de Bonsecours.—Mercredi le 13 et jeudi le 14 octobre, à l'école du village.
- St-Aimé.—Vendredi le 15 et samedi le 16 octobre, au couvent de la Présentation.
- St-Marcel.—Lundi le 18 et mardi le 19 octobre, à l'école du village.
- St-Robert.—Mercredi le 20 jeudi le 21 octobre, à l'école du village.
- Il n'y aura pas de conférences à St-Bazile, à St-Bruno, à St-Lambert, à St-Marc, à Ste-Théodosie et à Verchères. Les institutrices de ces municipalités pourront, à leur choix, assister à l'une ou à l'autre des réunions qui auront lieu dans les paroisses voisines.
- Chaque institutrice apportera avec elle un cahier pour prendre des notes, un "Devoir du Chrétien," et son journal de classe.
- Il y aura deux séances par jour: le matin de 9 à midi, et l'après-midi de 2 à 5 heures.
- J'espère que toutes les institutrices répon-

dront à l'appel. A cette occasion, elles pourront donner congé à leurs élèves.

Je ferai connaître aussitôt que possible à Messieurs les secrétaires-trésoriers, le local où se tiendront les réunions proposées, s'il n'est pas déjà indiqué ici.

20 août 1886.

B. LIPPENS.

—Depuis plusieurs années, une école pour les sourds-muets et les sourdes-muettes est tenue au village de Sainte-Marie de la Beauce par une demoiselle Parent. Déjà un bon nombre de ces enfants des deux sexes est sorti de cette école après avoir été préparé à la première communion, et avoir appris à lire et à écrire passablement.

—Nous apprenons que les RR. Pères Jésuites font venir de France des *Frères de l'Instruction chrétienne*. Ces religieux seront ici pour la réouverture des classes, et seront chargés de l'enseignement du Cours préparatoire.

—Les *Petits Frères de Marie*, au nombre de quatre, doivent ouvrir des classes d'enseignement secondaire à Lewiston, Me., en septembre prochain. La maison mère de l'Ordre auquel appartient ces frères est à St-Genis-Laval, près Lyon.

—Les instituteurs d'Ontario, réunis ces jours passés en assemblée à Toronto, ont décidé de se former en une association connue sous le nom de "The Ontario Educational Society." Un comité a été nommé pour élaborer une constitution et des règlements.

—D'après un rapport du directeur général de l'instruction militaire en Angleterre, le nombre des soldats britanniques qui ne savent ni lire ni écrire s'élevait, sur un chiffre de 181,008 hommes, à 5,934 seulement.

En 1874, la proportion était plus forte; il existait alors dans l'armée 178,356 hommes, 10,724 soldats sans instruction. Des cours élémentaires sont obligatoires pour les recrues illettrées, qui sont tenues d'y assister jusqu'à ce qu'elles soient jugées dignes d'un certain certificat de capacité de quatrième classe.

HYGIÈNE.

DES HABITUDES.

Telle est l'influence de l'habitude sur notre organisation, qu'on l'a considérée avec raison comme une seconde nature. L'habitude est une disposition constante dans la manière d'être affecté, d'agir et de sentir, acquise par l'uniformité, la répétition régulière ou la persévérance des mêmes impressions ou des mêmes actions, disposition par laquelle ces impressions ou ces actions sont mises en harmonie avec nos organes et nos fonctions, et sont conciliées avec les conditions ordinaires de notre existence et le maintien de notre santé.

L'enfant doit son aptitude à contracter des habitudes à sa susceptibilité vive et neuve, à son avidité de tout connaître : aussi se plie-t-il aisément à toutes celles qu'on veut lui faire prendre. Le vieillard, au contraire, ayant eu de fréquentes occasions de répéter les mêmes actes, de recevoir les mêmes impressions, a nécessairement des habitudes qui le rendent d'autant moins propre à en contracter de nouvelles. Ses facultés ayant reçu depuis longtemps une direction déterminée, il répugne aux changements et à la nouveauté, et sa santé ne saurait supporter sans altération ce qui contrarie ses goûts ou ses vieilles idées.

Les habitudes ont plus d'empire sur certains tempéraments que sur d'autres. Chez les individus d'un tempérament sanguin, elles sont peu fixes et analogues à la tournure gaie et riante de leur esprit. L'homme d'un tempérament bilieux est persévérant, moins par l'habitude que par l'opiniâtreté naturelle qui le porte à ne jamais se désister de ses volontés. Le lymphatique aime tous les actes constants, réguliers, uniformes ; son organisation lâche et molle peut se prêter sans dérangement de la santé, aux nouvelles directions qu'on veut lui donner ; mais il trouve plus commode d'obéir à ses habitudes machinales. Celui chez qui domine la constitution athlétique n'est guère susceptible que des habitudes relatives à la force physique. Celui chez qui prévaut le tempérament nerveux est capricieux et léger comme la femme, et son inconcevable inconstance est le seul genre d'habitude qu'il puisse conserver.

On observe qu'un ciel uniforme, qu'une température constamment froide ou chaude, donnent également de l'uniformité, de la constance aux actes de la vie ; que les habitudes une fois acquises persévèrent chez l'Indien comme chez le Lapon ; au lieu que dans nos régions tempérées, les variations journalières de l'atmosphère semblent disposer notre organisation à n'avoir rien de stable.

On ne peut nier néanmoins que presque tous nos organes, presque toutes nos facultés, n'acquiescent, par la répétition fréquente des mêmes actions, des habitudes dont nous ne pouvons ensuite nous départir sans inconvénient. La nature finit par vouloir impérieusement ce qu'elle refusait dans le principe : tel individu, à qui le tabac inspirait du dé-

goût, finit par s'y habituer, au point que le tabac lui devient aussi nécessaire que la nourriture. L'habitude fait des médicaments les plus actifs des substances inertes, et la dose d'opium qui suffit à peine pour procurer quelques heures de sommeil au malade qui en use depuis longtemps, serait plus que suffisante pour faire périr celui qui en prend pour la première fois.

Dans l'âge de vigueur, il est sage de ne contracter aucune habitude et de nous soustraire à tout ce qui peut nous asservir ; car qui peut être sûr d'avoir toujours et les mêmes ressources et les mêmes loisirs, et d'achever sa vie au milieu du même concours de circonstances ?

Mais dans la vieillesse, l'économie ne pouvant plus se plier à de continuelles variations, il faut s'en tenir rigoureusement aux habitudes qu'une longue expérience nous a démontrées être les plus compatibles avec notre santé, notre constitution et notre genre de vie.

On attribue souvent à l'habitude ou au caprice des répugnances ou des inclinations particulières dues à une disposition spéciale, à une manière d'être individuelle, qu'on a appelée idiosyncrasie, et qui paraît dépendre uniquement de la vitalité propre de chaque organe. Loin d'être, comme les habitudes, le résultat de la répétition fréquente d'un même acte, les idiosyncrasies se manifestent souvent dès le début de la vie, d'aucunes semblent même héréditaires. Il est donc essentiel, lorsque les enfants manifestent des inclinations ou des répugnances particulières, de s'attacher à découvrir si elles sont un effet de l'imagination, du mauvais exemple, d'un vice d'éducation, d'une obstination répréhensible ; ou si elles résultent d'une disposition particulière, organique et innée, de la sensibilité. Dans ce dernier cas, les répugnances quelque extraordinaires qu'elles paraissent, étant souvent insurmontables, la surveillance et l'opiniâtreté par lesquelles on tenterait de les vaincre pourraient avoir les plus graves inconvénients ; car l'on a vu, par exemple, un enfant devenir épileptique pour avoir été forcé de manger du fromage, pour lequel il avait une antipathie des plus prononcées.

Rien de plus varié que les idiosyncrasies, soit des organes de la nutrition, soit

des organes des sens. Tel aliment, généralement reconnu indigeste, est digéré avec la plus grande facilité par certains individus, qui sont au contraire grandement incommodés par tel autre aliment d'une digestion ordinairement facile. La quantité qui suffit à l'un est insuffisante pour un autre et causerait une indigestion à un troisième.

J.-F. D. M.

UNE VIEILLE LOCUTION FRANÇAISE

Le *Courrier de Vaugelas* répond souvent à d'intéressantes et curieuses questions philologiques. Voici ce qu'il dit, dans son quatrième numéro de 1886, de l'origine et du sens d'une expression mal vue dans la société, et qui ne le mériterait pas.

D'où vient l'expression F... le camp?

Lorsque le courrier nous apporta cette question, nous avons cru à une mauvaise plaisanterie ; mais, comme en matière d'étymologie, il est de règle de se méfier du premier mouvement et des idées reçues, nous avons cherché, et si nous avons écrit F et passé OUTRE, c'est seulement pour le début.

Par une fortune particulièrement attachée aux travaux du chercheur, nous avons trouvé, dans les *Récréations philologiques* de Génin, une spirituelle dissertation sur ce sujet à la mine scabreuse.

Un profane avait interloqué Génin et défié de traiter la question devant le public, parfaitement convaincu que la racine du mot ne peut honnêtement être dévoilée.

« Que direz-vous, lui répliqua Génin, si je vous fais reconnaître qu'elle tient au contraire à des idées morales et politiques de l'ordre le plus pur et le plus élevé !

— Vous vous moquez !

— Point du tout ! je parle très sérieusement.

— Ma foi, si vous me prouvez cela, vous ne ferez pas peu de chose !

— Je sais bien que l'habitude est un terrible obstacle à vaincre, mais la vérité finit par triompher de tout : il ne faut donc pas craindre d'opposer une vérité nouvelle à un vieux préjugé. Or ça, vous connaissez bien l'adjectif *féal* !

— Assurément.

— Et son substantif *féauté* ?

— Très bien.

— Et connaissez-vous bien les formes *féauté* et *fouté* ?

— Pour celles-là, non !

— Eh bien, je ne m'amuserai pas à les établir par des citations, encore que ce soit mon point de départ, la dernière surtout. Je me contente de vous renvoyer à Du Cange, sous FIDELITAS. Vous y verrez que *foute* s'employait pour signifier la foi jurée, le serment prêté au suzerain. Vous y verrez encore que de là était sorti le mot *foutu* pour désigner celui qui avait trahi ce serment. Ce mot, devenu par longueur de temps banal et vague, était dans l'origine une injure précise et la plus sanglante de toutes. Cela devait être ; puisque tout l'édifice féodal reposait sur les principe de la foi réciproque entre le vassal et le seigneur : ce principe était la garantie de la société ; il en était le lien sans lequel le système politique tombait immédiatement comme un faisceau délié. Ainsi, lorsqu'on avait épuisé tout le vocabulaire des injures, l'épithète *foutu* mettait le comble à l'outrage. C'est un lâche, tout ce qu'il y a de plus abject dans la lâcheté, un homme à *foutre le camp* s'il était soldat. On ne dit pas qu'il l'ait fait, mais qu'il serait capable de le faire. Ne vous fiez pas à son extérieur, à son habit, à ses manières, ni à son langage. Il n'est au fond rien moins que ce qu'il paraît ; il a l'air d'un brave quand le danger ne le presse pas ; mais vienne l'occasion, il montrera ce qu'il est : il trahira honteusement, il désertera : enfin, c'est un *Jean-foutre*.

Un lâche n'est qu'un lâche, comme il a plu à la nature de le faire ; un *Jean-foutre* est quelque chose de plus. Dans le premier, c'est affaire de tempérament : dans le second, le caractère s'en mêle. L'un peut être naïf, l'autre est essentiellement dissimulé. Or, bien que les hypocrites réussissent le plus souvent dans le monde, il n'est rien que les hommes haïssent et méprisent à l'égal de l'hypocrisie. On peut plaindre un lâche, mais il faut détester un « Jean-foutre. »

Le peuple se laisse parfois aller à estropier le mot, parce qu'il est ignorant ; mais il n'estropie jamais l'idée, parce qu'il sent avec une délicatesse profonde et merveilleuse.

Tout ce qui précède peut se résumer en cinq mots, qui présentent l'ordre des déductions depuis le moyen-âge jusqu'à nous : foi, — parjure, — désertion, — lâcheté, mépris.

Un malheureux hasard a voulu que

l'identité de deux formes, dont les racines n'avaient d'ailleurs rien de commun, ait fait prendre le change, et, par suite de cette confusion, répandu sur tout un groupe de locutions excellentes une couleur de grossièreté désormais indélébile. C'est l'histoire des honnêtes gens qui ont été pendus, parce qu'ils avaient un ménechme assassin ou voleur.

Observez que le peuple emprunte bien des locutions à la classe supérieure, mais que la réciproque n'a pas lieu. Ainsi, ces locutions : *foutre le camp*, etc, sont encore usitées dans la classe supérieure. Pourquoi ? parce qu'elles y sont nées ; elles sont nées au sein de la profession des armes, qui fut si longtemps l'apanage de la noblesse. C'est là que le peuple les a prises.

Vous voyez d'après cela que l'Académie devait s'empreser d'admettre dans son dictionnaire *foutre le camp* et la noble famille. En les repoussant de cet asile, elle s'est jointe à la fortune pour achever d'accabler la vertu malheureuse et le mérite inconnu. Trage : au-delà il n'y avait plus rien. Mais il faut appuyer cela d'un exemple ; nous le trouverons dans des lettres de grâce de 1416 :

Barthelemy Gentil dist de Maugiron d'Estisac qu'il estoit un faulx, mauvais, traistre et faitif, et FOUTU CHEVALIER." (DU GANGÉ, SOUS FIDELITAS.)

Vous voyez : *foutu* enchérit encore sur traître et lâche ! Des chevaliers, qui jureraient foi et hommage, ce terme énergique, né dans une sphère élevée, descendit aux plus basses conditions, et le peuple finit par dire un *foutu savetier*, un *foutu gredin* sans y attacher d'autre idée que celle de l'objection et du mépris. L'injure est devenue banale parce qu'elle était superlative.

Une équivoque accrut encore cette énergie, et contribua au succès de l'expression.

Cet adjectif, issu du substantif *fouté*, était, par la forme, identique au participe passé d'un vieux verbe français formé du latin *futuere*. On traita l'adjectif en participe, c'est-à-dire qu'on se mit à l'employer aussi avec un complément direct. Par exemple, deux armées étant en présence, un soldat trahissait la foi jurée à son drapeau : il abandonnait le camp de ses frères d'armes pour passer dans celui de l'ennemi. Les autres alors disaient de lui : *C'est un foutu soldat ; il a foutu le camp ;*

c'est-à-dire c'est un soldat parjure, il a trahi le camp, il a déserté.

Mais, je vous prie, comment s'y prennent ces misérables qui veulent *trahir le camp*, c'est-à-dire déserté ? S'en vont-ils tranquillement, à leur aise, en plein jour ? Non, ils disparaissent tout à coup, fuyant dans l'ombre à toutes jambes ; et le lendemain matin, lorsqu'on y pense le moins, on trouve qu'il se sont évanouis. De là, pour exprimer : sauve-toi au plus vite ! disparais à mes regards ! cette façon de parler métaphorique : *Fous-moi le camp ! fous-moi ton camp !* C'est tout ce qu'il y a de plus violent et de plus insultant dans la forme : en effet, quel outrage d'enjoindre à quelqu'un de s'enfuir comme le soldat qui déserte ! Remarquez bien cette variante *TON camp* ; elle donnerait à elle seule la clef de l'étymologie : ce pronom possessif est là pour mieux constater la trahison.

Un point digne de remarque, c'est la fidélité rigoureuse avec laquelle, malgré l'erreur où l'on est sur la véritable racine, le peuple a maintenu la direction du sens original : il ne l'a pas laissé dévier d'une ligne.

Pensées sur l'éducation et l'instruction.

L'instruction ne donne ni la mémoire, ni l'imagination, ni l'intelligence ; mais elle cultive ces parties, en les fortifiant l'une par l'autre. On aide le jugement par la mémoire, et l'on soulage la mémoire par l'imagination et le jugement. (Nicole.)

L'éducation de la jeunesse a toujours été regardée comme la source la plus certaine du repos et du bonheur, non seulement des familles, mais des états même et des empires. (Rollin.)

Si nous négligeons de nous instruire, nous nous condamnons à la triste société des hommes médiocres. La paresse d'exercer nos facultés intellectuelles nous fait vivre dans une enfance perpétuelle et nous dégrade. (Tressan.)

Le mauvais usage tant moral que physique de la jeunesse est la principale cause du malheur des âges qui la suivent. (Trublet.)

Pour s'instruire de son devoir,

Il est toujours temps de s'y prendre :

On rougit de ne pas savoir,

Jamais on ne rougit d'apprendre.

(F. DE NEUFCHATEAU.)

Notre vie est si courte ! il la faut employer. Instruons-nous, lisons dès l'âge le plus tendre. Nous serons malheureux si nous cessons

[d'apprendre.

Et c'est un jour perdu qu'un jour sans travail

[l'er.

(F. DE NEUFCHATEAU.)

Exercices de mémoire et de récitation.

A L'ÉTUDE.

Source de biens, trésor du sage.
 Etude, embellis mes loisirs;
 Donne la force à mon courage,
 Un baume à mes chagrins, un charme à mes plaines,
 Par toi tout s'agrandit, s'épure, [sirs.
 Le présent est plus doux et l'avenir plus beau,
 Et l'homme, trompant la nature,
 Trouve encore une rose au bord de son tombeau.

ED. BOULOGNE'

L'HIVER DE LA VIE.

Chaque être dans le monde a son jour et son âge;
 Humains, nous ressemblons aux feuilles d'un omdont,
 Dont, au faite des cieus, le soleil remonté, [brage
 Rafraîchit dans nos bois les chaleurs de l'été:
 Mais l'hiver, accourant d'un vol sombre et rapide,
 Nous sèche, nous flétrit, et son souffle homicide
 Secoue et fait voler, dispersés dans les vents,
 Tous ces feuillages morts qui font place aux vivants.

CHÉNIER.

L'ANGE DU PARDON.

Il est, au pied du Christ, à côté de sa Mère
 Un ange, le plus beau des habitants du ciel,
 Un frère adolescent de ceux que Raphaël
 Entre ses bras divins apporta sur la terre.
 Un léger trouble effleure à demi sa paupière,
 Sa voix ne s'unit pas au cantique éternel;
 Mais son regard, plus tendre et presque maternel,
 Suit l'homme qui s'égare au vallon de misère.
 De clémence et d'amour esprit consolateur,
 Dans une coupe d'or, sous les yeux du Seigneur,
 Par lui du repentir, les larmes sont comptées:
 Car de la piété sainte il a reçu le don;
 C'est lui qui mène à Dieu les âmes rachetées,
 Et ce doux séraphin se nomme: le Pardon!

ANTOINE DE LATOUR.

DOUCEURS DE LA VIE PRIVÉE.

S'élève qui voudra, par force ou par adresse,
 Jusqu'au sommet glissant des grandeurs de la [cour;
 Moi, je veux, sans quitter mon aimable séjour,
 Loin du monde et du bruit rechercher la sagesse.
 Là, sans crainte des grands, sans faste et sans [tristesse,
 Mes yeux après la nuit verront naître le jour.
 Je verrai les saisons se suivre tour à tour,
 Et dans un doux repos j'attendrai la vieillesse.
 Ainsi, lorsque la mort viendra rompre le cours
 Des bienheureux moments qui composent mes [jours,
 Je mourrai chargé d'ans, inconnu, solitaire.
 Qu'un homme est misérable à l'heure du trépas,
 Lorsqu'ayant négligé le seul point nécessaire,
 Il meurt connu de tous, et ne se connaît pas!

Le président HÉNAULT.

LE VASE DE PARFUMS.

Un beau vase d'argent,
 Rempli des doux parfums que produit l'Orient,
 Partait sur un navire
 Pour être offert au chef d'un grand et vaste [empire.

Le vase, glorieux
 D'un contenu si précieux,
 Se dit: "Le moindre orage
 Peut dans le sein des mers engloutir ces trésors;
 Je veux m'en faire honneur aux yeux de l'équi [page."

Il s'ouvre, les parfums s'exhalent au dehors.
 Alors qu'on arriva près du chef de l'empire,
 Le vase en attendait un gracieux sourire;
 O honte! l'empereur
 Dédaigna le présent, le trouvant sans odeur.
 Les meilleurs des humains, s'ils ne sont pas mo- [destes,

Seront ainsi reçus
 Quand ils arriveront aux régions célestes
 Sans le parfum de leurs vertus.

SEIGNORET.

LEÇON DE CHOSSES.

LA BIÈRE.

Le maître. — Ne connaissez-vous pas une boisson jaunâtre, mousseuse, amère, qui fait, elle aussi, souvent sauter les bouchons des bouteilles?

Les élèves. — La bière.

Le maître. — C'est cela même. — Les peuples qui habitent dans des pays trop froids pour qu'on y puisse cultiver le raisin ou la pomme se fabriquent des boissons fermentées à l'aide de grains de blé, de maïs, d'orge, etc. En Europe (montrez sur la carte) on donne la préférence à l'orge, qui croît facilement et qui est moins chère. — Ces boissons prennent le nom de bières, et s'appellent quelquefois cervoises, parce qu'elles sont fabriquées avec des céréales (de Cérès, déesse des moissons).

Le grain ne contient pas de sucre, mais il renferme beaucoup d'amidon ou fécule, corps voisin du sucre, et qui, dans certaines circonstances, peut se transformer et devenir sucre lui-même.

Un élève. — Oui, le sucre d'orge!

Le maître. — Non, mes enfants; il n'entre, depuis longtemps, ni orge dans le sucre d'orge, ni pomme dans le sucre de pomme: c'est tout bonnement du sucre fondu sur le feu et coulé dans des moules. — La transformation de l'amidon en sucre s'opère quand le grain commence à germer.

Si nous faisons germer de l'orge, nous aurons du sucre qui pourra servir à faire une boisson fermentée; mais notre boisson n'aura pas de goût agréable, le grain n'ayant par lui-même ni odeur ni saveur. On doit donc ajouter une autre substance. — On a choisi les fleurs ou cônes du houblon, plante grimpante assez commune, que l'on cultive à cet effet. Ces fleurs ont une odeur pénétrante et une saveur amère que l'on retrouve dans la bière. — Avez-vous vu du houblon.

Un élève. — A quoi cela ressemble-t-il ?

Le maître. — C'est une plante grimpanche au feuillage très vert, touffu et découpé, que l'on fait monter sur des perches plantées en terre, comme les pois, les haricots, etc.; mais les perches doivent être beaucoup plus hautes.

Voyons, maintenant, comment la bière se fabrique.

On fait d'abord germer l'orge, qui prend alors le nom de *malt*.

Vous savez que les graines sèches se conservent indéfiniment, mais que, mises en terre, elles germent sous l'influence de l'humidité du sol et de la chaleur du soleil? — Eh bien! on imite les procédés naturels.

On mouille l'orge dans des cuves ou *tourailles* où on la couvre d'eau. Quand la graine est gonflée, on l'étend dans des caves dallées, appelées *germoirs*, où la température est élevée entre 10 et 20°, suivant les pays.

Au bout de 15 jours, en moyenne, l'orge, que l'on a eu soin de retourner pour l'empêcher de pourrir, — a germé; on voit sortir des petits fils ou *tigelles* qui annoncent l'éclosion de la petite plante. (Faire la figure au tableau ou montrer une image, si c'est possible.) — La graine alors a une saveur sucrée.

Il faut arrêter la germination, car le sucre serait absorbé par la plante: on la tue en faisant sécher l'orge, que l'on porte dans des *séchoirs* ouverts à l'air libre (ou dans des étuves chauffées).

Le grain, séché, est criblé, vanné pour enlever les petites racines qui s'étaient formées, et moulu grossièrement. C'est alors qu'il est bon à être brassé, et que la fabrication de la bière se rapproche de celle des autres boissons. — On fait tremper le malt dans de l'eau chaude jusqu'à ce que l'eau ait entraîné tout le sucre. Pour cela, on agite fortement le mélange dans la cuve: c'est ce qu'on appelle *brasser*.

Comment appelle-t-on celui qui fabrique la bière?

Quelques élèves. — Un *brasseur*.

Le maître. — C'est bien. — Pourriez-vous me dire aussi comment se nomme l'endroit où l'on fabrique la bière?

Les élèves. — Une *brasserie*.

Un maître. — Très bien; on donne aussi le nom de brasserie à l'établissement où se vend, où se débite la bière.

Pour enlever tout le sucre, on brasse successivement le moût dans plusieurs eaux que l'on réunit ensuite. On a, à ce moment, le liquide sucré auquel il reste à donner de la saveur.

Pour cela, on le fait arriver dans une chaudière, on ajoute les cônes du houblon et on fait bouillir le mélange. Le houblon lui donne la saveur amère que l'on remarque dans la bière, et il n'y a plus qu'à faire fermenter.

Que va produire la fermentation? — C'est comme pour le vin, le cidre.

Quelques élèves. — De l'alcool.

Le maître. — Que l'on appelle ordinairement eau-de-vie, esprit de vin; — mais dans la bière, comme dans le cidre, il s'en produit peu ordinairement. — Le liquide est refroidi, puis on ajoute une substance qui a la propriété de produire la fermentation et que l'on appelle *levûre*

de bière. C'est une sorte de pâte formée de très petits champignons analogues à des moisissures. Elle se développera seule dans le liquide, mais trop lentement; c'est ce qui fait qu'on en tient en réserve une certaine quantité qui provient des opérations précédentes, pour l'ajouter dans la cuve.

Comme pour le vin, la *fermentation* est d'abord *tumultueuse*: le liquide bouillonne et se couvre de mousse; — puis quand la fermentation est devenue plus lente, on soutire la bière pour la mettre en tonneaux; c'est là qu'elle continue à fermenter: c'est ce qui la rend mousseuse. Elle peut alors être clarifiée avec de la *colle de poisson*, comme le vin, et livrée à la consommation.

Pour la bière à conserver en cave ou *bière de conserve*, on ralentit la fermentation, qui ne s'opère que lentement et dure des semaines: on a alors des *bières fortes*, généralement plus toniques.

Dans les différents pays à bière, la méthode de fabrication subit des modifications qui font varier la nature du produit.

L. R. L.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I. LE PARCAGE.

Le parcage consiste dans le séjour des moutons ou des autres animaux dans une enceinte fermée de barrières mobiles et appelée parc, où ils passent la nuit. Un excellent moyen de multiplier les bons effets du parcage et d'en abrégier la durée, c'est de faire consommer les fourrages sur place, ou de nourrir les animaux dans le parc, en leur distribuant leur nourriture dans des *râteliers* (1) ou des *auges* (2) mobiles. Toutes les *déjections* (3) profitent ainsi au terrain, qui se trouve avoir reçu bien *plus tôt* (4) la dose d'*engrais* (5) qu'on veut donner. Lorsque la place où ont parqué les animaux est engraisée, on porte le parc plus loin, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le champ entier ait été parqué. Les agriculteurs soigneux ne manquent pas de donner le parcage dans le sens où la terre doit être labourée, afin que le *labour* (6) suive le parcage aussi immédiatement que possible, pour que les sucs nourriciers dont il enrichit le sol ne soient pas desséchés par le soleil ou les vents, ou entraînés par les pluies, et soient au contraire, le plus tôt possible *incorporés* (7) à la terre par un labour *superficiel* (8).

EXPLICATIONS.

1. *Râtelier*, s. m., sorte d'échelle attachée au-dessus de la mangeoire pour contenir le foin, la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc.; au figuré, les deux rangées de dents: il a un bon râtelier (expression familière). — Mots de la même famille: *râteau* (latin *rastellum*), s. m., *râtelage*, s. m., action de râtelier; — *râtelée*, s. f., ce que l'on ramasse en un seul coup de râteau; — *dire sa râtelée*, vieille expression: dire tout ce que l'on sait; — *râtelier*, verbe actif ou transitif, nettoyer, amasser avec le râteau; au figuré:

amonceler ; — *râteleur, râteleuse*, subst., celui ou celle qui râtele.

2. *Auge* (du latin *alveus*, cavité), s. fém., pierre ou pièce de bois creusée où boivent et mangent les bestiaux, vaisseau de bois dont se servent les maçons pour délayer le plâtre ; au plur., rigoles qui conduisent l'eau sur la roue d'un moulin ; — *augée*, s. f., contenu d'une auge ; — *augel*, s. m., petite auge où l'on met la graine des oiseaux dans une cage. — Rapprocher de ce mot l'expression : *nettoyer les écuries d'Augias*, qui signifie faire un travail désagréable et difficile. "Augias" roi des Epéens en Élide et l'un des Argonautes. Ses étables, qui contenaient 3000 bœufs, n'ayant pas été nettoyées pendant trente ans, Hercule détourna le fleuve Alphée et le fit passer à travers (mythologie). — On appelle aussi *pays d'Auge* une partie de la Normandie remarquable par sa fertilité et comprise dans le Calvados ; mais ici le mot d'*Auge* est dérivé du celtique *augia*, qui signifie *pâturage*.

3. *Déjection*, s. f., (du latin *de*, hors, *jacere*, jeter), évacuation d'excréments ; — au pluriel, matières évacuées, rejetées.

4. *Plus tôt*, loc. adverbiale, s'écrit en deux mots, opposée à *plus tard*. Cette locution de temps se construit tantôt sans l'article, tantôt avec l'article, suivant qu'elle joue le rôle de comparatif ou celui de superlatif ; — *au plus tôt*, loc. adv., signifie au plus vite.

5. *Engrais* s. m. tout ce qui sert à engraisser la terre ; pâturages où l'on met le bétail pour l'engraisser ; pâture pour les volailles ; — *engraissement*, s. m., action d'engraisser, état de celui qui engraisse ; — *engraisser*, verbe actif ou transitif, faire devenir gras ; engraisser des bœufs ; amender, fertiliser, faire produire : engraisser la terre ; verbe neutre : devenir gras : il engraisse à vue d'œil ; — *s'engraisser*, v. pron., prendre de l'embonpoint ; au figuré il signifie s'enrichir : s'engraisser du travail des autres.

6. *Labor* (de *laborare*, latin, travailler) ; — *terre de Labour* (Italie : Caserte, Capoue) ; n. p. — *laborable*, adj. ; — *labourage*, s. m., — *labourer*, v. a. : retourner la terre avec la charrue, la bêche ; au figuré, sillonner : le boulet a labouré le champ ; *laboureur* ; — *laborieux*, — *laborieuse*, adj., qui travaille ; pénible, lent et fatigant : enfant laborieux, entreprise laborieuse, digestion laborieuse ; — *laborieusement*, adv. ; — *laboratoire*, s. m., local disposé pour des travaux de chimie, de physique, de pharmacie.

7. *Incorporer*, v. act., ; réunir une chose à une autre : incorporer un peuple ; — *s'incorporer*, v. pron., se mêler ensemble ; — *incorporé, ée*, adj., qui est réuni à ; — *incorporation*, s. f., action d'incorporer, état d'une chose incorporée ; — *incorporel, elle*, adj., qui n'a point de corps : Dieu est incorporel ; qui ne tombe point sous les sens : tous les droits sont incorporels (terme de jurisprudence) ; — *incorporalité*, s. f., qualité des êtres incorporels : l'incorporalité des anges.

8. *Superficie* (du latin *superficies*), s. f., étendue d'un corps solide considéré par rapport à sa longueur et à sa largeur, sans considérer sa profondeur : la superficie de la terre ; au figuré, connaissance légère et imparfaite des choses ; il n'a que de la superficie ; — *superficiel, elle*, adj. ;

blessure superficielle, peu profonde ; esprit superficiel, qui s'arrête à l'intérieur, n'approfondit pas ; — *superficiellement*, adv. de manière. — (*L'Éducation.*)

II. TÉLÉMAQUE, XVII.

Le jeune fils d'Ulysse brûlait d'impatience de retrouver Mentor à Salente, et de s'embarquer avec lui pour revoir Itaque, où il espérait que son père serait arrivé. Quand il s'approcha de Salente, il fut bien étonné de voir toute la campagne des environs, qu'il avait laissée presque inculte et déserte, cultivée comme un jardin et pleine d'ouvriers diligents : il reconnut l'ouvrage de la sagesse de Mentor. Ensuite, entrant dans la ville, il remarqua beaucoup moins d'artisans pour les délices de la vie, et beaucoup moins de magnificence. Il en fut choqué ; car il aimait naturellement toutes les choses qui ont de l'éclat et de la politesse. Mais d'autres pensées occupèrent aussitôt son cœur ; il vit de loin venir à lui Idoménée avec Mentor : aussitôt son cœur fut ému de joie et de tendresse. Malgré tous les succès qu'il avait eus dans la guerre contre Adraste, il craignait que Mentor ne fût pas content de lui, et, à mesure qu'il avançait, il cherchait dans les yeux de Mentor pour voir s'il n'avait rien à se reprocher.

QUESTIONS.

1. Quelle espèce de mots sont : *aussitôt, inculte, beaucoup, de loin, à mesure que, où, sagesse* ?
2. Indiquez le genre de *impatience, ouvrage, campagne, sagesse, éclat, ouvriers, délices*.
3. Donnez la raison pourquoi chacun des mots *ouvriers, artisans, diligents, eus, présenterent* est écrit au pluriel.
4. Indiquez quatre verbes de la 1^{re} conjugaison, un de la 2^e, et trois des deux autres.
5. Donnez la règle de la formation de l'imparfait de l'indicatif et du futur.
6. Analysez *impatience, revoir, cultivée, entrant, politesse*.
7. D'après quelle règle écrit-on au pluriel *diligents, eus* ? — au féminin, *laissée, déserte, cultivée, pleine* ?
8. Donnez les adjectifs et les verbes dérivés de *impatience, jardin, éclat, politesse, tendresse, jote, guerre*.

III. ATHALIE, III, 4.

MATHAN.

Envoyé par la reine

Pour rétablir le calme et dissiper la haine,
Princesse, en qui le ciel mit un esprit si doux,
Ne vous étonnez pas si je m'adresse à vous.

5 Un bruit que j'ai pourtant soupçonné de men- [songe,

Appuyant les avis qu'elle a reçus en songe,
Sur Joad, accusé de dangereux complots,
Allait de sa colère attirer tous les flots.

10 Je ne veux point ici vous vanter mes services :
De Joad contre moi je sais les injustices ;
Mais il faut à l'offense opposer les bienfaits.

Enfin, je viens chargé de paroles de paix.
Vivez, solennisez vos fêtes sans ombrage.

15 De votre obéissance elle ne veut qu'un gage :
C'est, pour l'en détourner j'ai fait ce que j'ai [pu,

Cet enfant sans parents, qu'elle dit qu'elle a [vu.

QUESTIONS.

1. Dans les quatre premiers vers, quelle figure de grammaire ? — combien de propositions ?
2. A quoi *envoyé* se rapporte-t-il ?
3. Quel est le sujet logique de *allait*, 8^e vers ? — Dites sous quelle forme ce sujet se présente.
4. Comment s'orthographie la deuxième personne de l'impératif du verbe *aller* ?
5. Pourquoi le participe passé *reçu* s'écrit-il avec un *s* dans le 6^e vers ?
6. Dans quel sens *flots* est-il employé dans le 8^e vers ?
7. De quelle nature est le complément *sans ombrage*, 13^e vers ? — Quelle est ici la signification du mot *ombrage* ?
8. Le verbe *savoir* a-t-il quelque chose d'irrégulier dans sa conjugaison ?
9. De quel terme *est enfant sans parents* dépend-il ? — Pourrait-on écrire ici *parent* au singulier ?

J. O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

I.

La nature paraît se servir des hommes pour ses desseins, sans se soucier des instruments qu'elle emploie.

(CHAMFORT.)

La mauvaise conscience trouve un enfer au milieu des plaisirs.

(MME DE MAINTENON.)

Bravo ! comme il s'enferme !

(C. DELAVIGNE.)

On ne passe point dans le monde pour se connaître en vers, si l'on n'a mis l'enseigne de poète, ni pour habile en mathématiques, si l'on n'a mis celle de mathématicien ; mais les vrais honnêtes gens ne veulent point d'enseigne.

(PASCAL.)

L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel.

(LAMARTINE.)

De grands arbres *enceignent* notre jardin.

Il faut *enter* fortement le commerce, l'industrie, les arts sur la probité et la vertu.

(MGR DUPANLOUP.)

Personne n'osait plus *hanter* des misérables qu'on croyait devoir être brûlés au premier jour.

(BOUHOURS.)

Cet homme est gouverné par ses *entours*.

(ACADÉMIE.)

Un grand trône, ombragé des drapeaux d'Alle-

[magne.]

De son dossier de pourpre *entoure* Charlemagne.

(A. DE VIGNY.)

Il n'épargne rien pour l'*entretien* de ses enfants.

(ACADÉMIE.)

Un songe, me devrais-je inquiéter d'un songe ? *Entretient* dans mon cœur un chagrin qui le

[ronge.]

(RACINE.)

Ils servent à l'*envi* des passions d'un homme.

(CORNEILLE.)

On n'humilie l'*envie* qu'à force de succès.

(DUCLOS.)

Le monde *envie* plus votre opulence qu'il ne l'honore.

(MASSILLON.)

C'est par là qu'on publie
Ce prodige étonnant d'Héraclius *en vic*.

(CORNEILLE.)

II.

Il me souvient qu'*environ* ce temps vous me fournîtes quelque argent pour mon séjour à Paris.

(LA FONTAINE.)

Un jour que j'étais assis au pied de ces carabanes, un homme déjà sur l'âge vint à passer aux *environs*.

(B. DE ST-PIERRE.)

Nous n'*envierons* personne. et personne ne nous enviera.

Votre *envoi* est arrivé franc de port.

(LITTRÉ.)

Bientôt l'ambition et toute son escorte
L'*envoie* en furieux, au milieu des hasards,
Se faire estropier sur les pas des Césars.

(BOILEAU.)

L'*épi* solide du maïs d'Amérique est couronné par un chevelu qui abrite ses fleurs du soleil.

(B. DE ST-PIERRE.)

A tout hasard il vous l'*épie*,
Et la prend bientôt sur le fait.

(LAMOTTE.)

Nous avons un cuisinier qui a le tort de trop *épicer*.

Voici un câble qu'il faudrait faire *épisser*.

Votre *ergo* n'est qu'un sot.

(REGNARD.)

Les ongles des doigts rudimentaires du cochon domestique et des ruminants sont des *ergots*.

(CLOQUET.)

Ce n'est qu'après l'*essai* qu'on est désabusé.

(COLL. D'HARLEVILLE.)

L'homme *essaie* de toutes les situations, et ne peut se plaire et se fixer dans aucune.

(MASSILLON.)

Tous ces vêtements ont besoin d'être mis à l'*essui*.

On lui crache au visage, on le lui *essuie* avec le pied, et il remercie.

(CHAMFORT.)

Dieu réprime l'*essor* téméraire de la raison.

(DE LA LUZERNE.)

On a mis ce linge sur des perches pour qu'il *essore*.

Il faudra appuyer cette muraille avec un *étai*.

Le plafond ne trouve plus rien qui l'*étai*.

(LA FONTAINE.)

Il a cru qu'il *était* de sa sagesse de se servir de celle d'autrui.

(FLÉCHIER.)

Cette jeune personne file de *Pétain* depuis trois jours.

Pétain dans ce temps brillait sur les tables et sur les buffets, comme le fer et le cuivre dans les forges; l'argent et l'or étaient dans les coffres. (DELILLE.)

Le boucher doit exploiter son *étal* par lui-même.

Or, la mer était *étale*, c'est-à-dire qu'elle allait descendre, et le moment de partir était venu. (BRILLAT-SAVARIN.)

L'on *étale* tous les matins pour tromper son monde. (LA BRUYÈRE.)

J. O. C.

PHRASES A CORRIGER.

- 1 Quelques bons que soient les écrits de sa jeunesse (la jeunesse de Macaulay) ils ne sauraient être comparés aux œuvres de son âge mûr.
- 2 Tout à coup je la vis se replier sur elle-même et je m'aperçus qu'un cahier à couvert bien tombait de la fenêtre.
- 3 Les uns se sont demandés s'il était nécessaire, pour gagner l'indulgence de trois cents jours, que le prêtre récitât alternativement avec le peuple présent les prières susdites.
- 4 L'auteur a suivi, avec une admirable précision toutes les phases des diverses littératures qui se sont succédées depuis Moïse jusqu'à Chateaubriand.
- 5 La joie de faire le bien est toute autrement douce que celle de le recevoir.
- 6 Vous trouverez ci-joint la lettre de ma mère.
- 7 Les noms propres ayant par eux-mêmes un sens déterminé, comme Bossuet, Fénelon, Paris, Lyon, ils ne devraient jamais être précédés de l'article.
- 8 Cette édition, toute imparfaite qu'elle était, se répandit avec rapidité.
- 9 Les douloureux événements qu'elle a vu se dérouler sous ses yeux, ont naturellement précipité ce triste dénouement.
- 10 Il y a quelques dix ans, la toquade (expression qui sent son homme bien élevé) de l'enseignement laïque pouvait encore s'expliquer.

CORRECTIONS.

- 1 *Quelque* bons que soient les écrits de sa jeunesse, ils ne sauraient être comparés aux œuvres de son âge mûr.
- 2 Tout à coup, je la vis se replier sur elle-même, et je m'aperçus qu'un cahier à *couverture* bleue tombait de la fenêtre.
- 3 Les uns se sont *demandé* s'il était nécessaire, pour gagner l'indulgence de trois cents jours, que le prêtre récitât les prières susdites alternativement avec le peuple présent.
- 4 L'auteur a suivi, avec une admirable précision, toutes les phases des diverses littératures qui se sont *succédé* depuis Moïse jusqu'à Chateaubriand.
- 5 La joie de faire le bien est *tout* autrement...
- 6 Vous trouverez *ci-jointe*.....

- 7 Les noms propres..... ne devraient (retrancher le pronom *ils*).....
- 8 Cette édition, *tout* imparfaite.....
- 9 Les douloureux événements qu'elle a *vus* se dérouler.....
- 10 Il y a *quelque* dix ans.....

J. O. C.

EXERCICES SUR LA PONCTUATION.

De la virgule (suite).

- 1 L'indolent n'est touché ni de la vertu ni de la gloire de réussir dans ses entreprises ni de la réputation ni de la fortune ni des nœuds du sang ni de l'amitié ni des arts.
- 2 L'œil de l'Éternel veille sur le monde entier et pénètre en même temps au fond du cœur de chaque individu.
- 3 Dieu s'élève il s'élance il abaisse la voûte De ces cieus éternels ébranlés sous ses pas.
- 4 Des prairies riantes des arbres superbes embellissent les environs de la ville.
- 5 L'adulation enfante l'orgueil et l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus.
- 6 L'homme est sous les yeux et sous la main de la Providence.
- 7 Les maisons des Crétois sont propres commodes riantes mais sans ornements.
- 8 La religion défend que vous insultiez au malheureux et que vous lui refusiez votre assistance.
- 9 Nous devons apprendre à subjuguier nos passions à vaincre nos désirs et à supporter avec courage les plus cruelles disgrâces.
- 10 Ni l'ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée Ni déjà sur son front ma couronne attachée Ni cet asile même où je la fais garder Ni mon juste courroux n'ont pu l'intimider.
- 11 Le temps fuit la conscience crie la mort menace le ciel sollicite l'enfer gronde et l'homme dort.
- 12 L'animal bondit dans l'arène pousse d'horribles mugissements s'agite en parcourant le cirque fait voler ensemble les cailloux broyés les lambeaux de pourpre sanglants les flots d'écume et tombe enfin épuisé d'efforts de colère et de douleur.

CORRIGÉ.

- 1 L'indolent n'est touché ni de la vertu, ni de la gloire de réussir dans ses entreprises, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du sang, ni de l'amitié, ni des arts.
- 2 L'œil de l'Éternel veille sur le monde entier, et pénètre en même temps au fond du cœur de chaque individu.
- 3 Dieu s'élève, il s'élance, il abaisse la voûte De ces cieus éternels ébranlés sous ses pas.
- 4 Des prairies riantes, des arbres superbes embellissent les environs de la ville.
- 5 L'adulation enfante l'orgueil, et l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus.
- 6 L'homme est sous les yeux et sous la main de la Providence.

7 Les maisons des Crétois sont propres, com-modes, riantes, mais sans ornements.

8 La religion défend que vous insultiez au malheureux, et que vous lui refusiez votre assistance.

9 Nous devons apprendre à subjuguier nos passions, à vaincre nos désirs, et à supporter avec courage les plus cruelles disgrâces.

10 Ni l'ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée, Ni déjà sur son front ma couronne attachée, Ni cet asile même où je la fais garder, Ni mon juste courroux n'ont pu l'intimider.

11 Le temps fuit, la conscience crie, la mort menace, le ciel sollicite, l'enfer gronde, et l'homme dort.

12 L'animal bondit dans l'arène, pousse d'horribles mugissements, s'agite en parcourant le cirque, fait voler ensemble les cailloux broyés, les lambeaux de pourpre sanglants, les flots d'écume, et tombe enfin épuisé d'efforts, de colère et de douleur.

J. O. C.

PROBLEMES D'ARITHMETIQUE.

I. J'ai prêté deux sommes: la première de \$2.500 au $4\frac{1}{2}\%$, rapporte en 8 mois autant que la deuxième placée au $4\frac{3}{4}\%$, en 1 an. Quelle est la seconde?

Réponse: \$1578.94.

Solution:

$$\frac{\$2500 \times 4\frac{1}{2}}{100} = \$112.50, \text{ intérêt que pro-}$$

duirait la première somme en 1 an.

$$\frac{\$112.50 \times 2}{3} = \frac{\$225}{3} = \$75, \text{ intérêt que la}$$

même somme rapporte en 8 mois.

$$\frac{\$75 \times 100}{4\frac{3}{4}} = \frac{\$7500}{4\frac{3}{4}} = \frac{\$30000}{19} = \$1578.94,$$

seconde somme demandée.

II. A, B et C ont acheté en commun une maison. Le 1er mai A et B ont versé, le premier 4500 fr. et le second 3600 fr. pour l'achat de l'immeuble. Le 16 octobre de la même année, C a payé pour diverses réparations 4800 fr. Le 10 novembre suivant, ces trois associés vendent leur immeuble pour la somme de 15000 fr. payable comptant. Ils conviennent de se partager le bénéfice de la manière suivante: 1° Il sera prélevé sur le dit bénéfice une somme suffisante pour payer un intérêt de 5% sur les avances faites par chacun d'eux; 2° le reste sera partagé proportionnellement aux mises. Que recevra chaque associé sur le prix de vente de 15000 fr? (L'Éducateur.)

Réponse: A recevra fr. 5270.93, B fr. 4216.74, C fr. 5512.33.

Solution:

$$\frac{\text{Fr. } 4500 \times 5 \times 6\frac{1}{2}}{100 \times 12} = \frac{15 \times 5 \times 6\frac{1}{2}}{4} = \frac{475}{5} =$$

fr. 118.75, intérêt qui revient à A.

$$\frac{\text{Fr. } 3600 \times 5 \times 6\frac{1}{2}}{100 \times 12} = 3 \times 5 \times 6\frac{1}{2} = \text{fr. } 95.00,$$

intérêt qui revient à B.

$$\frac{\text{Fr. } 4800 \times 5 \times \frac{5}{6}}{100 \times 12} = 4 \times 5 \times \frac{5}{6} = \frac{100}{6} =$$

fr. 16.66... intérêt qui revient à C.

Fr. 4500 + fr. 3600 + fr. 4800 = fr. 12900, mise totale.

Fr. 118.75 + fr. 95.00 + fr. 16.66 = fr. 230.41, somme des intérêts.

Fr. 15000 - fr. 230.41 = fr. 14769.59, somme à partager proportionnellement aux mises des associés.

$$12900 : 14769.58 :: \left\{ \begin{array}{l} 4500 \\ 3600 \\ 4800 \end{array} \right\} : x =$$

$$\left\{ \begin{array}{l} 5152.18, \text{ part de A.} \\ 4121.74, \text{ " B.} \\ 5495.66, \text{ " C.} \end{array} \right.$$

A recevra donc fr. 5152.18 + fr. 118.75 =

B " " 4121.74 + 95.00 =

C " " 5495.66 + 16.67 =

5270.93 fr.

4216.74

5512.33

15000.00 Preuve.

III. Un marchand achète 300 hectolitres de vin à 40 centimes le litre. Il en revend 60 hectolitres avec 8% de bénéfice et 130 hectolitres à 3% de perte. A quel prix devra-t-il vendre l'hectolitre de ce qui lui reste pour réaliser un bénéfice de 6% sur la vente totale? (L'Éducateur.)

Réponse: fr. 46.22.

Solution:

Un litre coûte 40 centimes; un hectolitre (ou 100 litres) coutera 100 fois plus, soit 40 fr.

$$\frac{106 \times 300 \times 40}{100} = 106 \times 3 \times 40 = \text{fr.}$$

12720, somme qu'aurait produite la vente de 300 hect. à 6% de profit.

$$\frac{108 \times 60 \times 40}{100} = 108 \times 6 \times 4 = \text{fr. } 2592,$$

somme provenant de la vente de 60 hect. à 8% de profit.

$$\frac{97 \times 130 \times 40}{100} = 97 \times 13 \times 4 = \text{fr.}$$

5044, somme provenant de la vente de 130 hect. à 3% de perte.

$$\frac{12720 - 2592 - 5044}{300 - 60 - 130} = \frac{5084}{110} =$$

fr. 46.22, prix de l'hectolitre demandé.

J. O. C.

PROBLEMES D'ALGEBRE.

I. Trouver deux nombres dont la somme des carrés soit 13001, et dont la différence des carrés soit 1449. (TERQUEM.)

Réponse : 85 et 76.

Solution :

Soient x = le premier nombre,
 Et y = le dernier nombre ;
 Alors, $x^2 + y^2 = 13001$, (1)
 Et $x^2 - y^2 = 1449$. (2)

Additionnant les équations (1) et (2), nous aurons :

$$2x^2 = 14450, \\ x^2 = 7225; \\ \text{D'où } x = \pm \sqrt{7225} = \pm 85, \text{ premier nombre.}$$

Remplaçons x^2 par sa valeur dans l'équation (1) :

$$7225 + y^2 = 13001, \\ y^2 = 5776; \\ \text{D'où } y = \pm \sqrt{5776} = \pm 76, \text{ dernier nombre.}$$

II. La somme des carrés de deux nombres est égale à a , la différence de leurs carrés est égale à b . Quels sont ces nombres? (TERQUEM.)

Réponse : $\sqrt{\frac{a+b}{2}}$, $\sqrt{\frac{a-b}{2}}$.

Solution :

Soient x = le premier nombre,
 Et y = le dernier nombre ;
 D'après les données du problème,
 $x^2 + y^2 = a$, (1)
 $x^2 - y^2 = b$. (2)

Additionnant les deux équations (1) et (2), nous aurons :

$$2x^2 = a + b, \\ x^2 = \frac{a+b}{2};$$

D'où $x = \pm \sqrt{\frac{a+b}{2}}$, premier nombre.

Remplaçons x^2 par sa valeur dans l'équation (1) :

$$\frac{a+b}{2} + y^2 = a, \\ y^2 = a - \frac{a+b}{2} = \frac{a-b}{2};$$

D'où $y = \pm \sqrt{\frac{a-b}{2}}$, dernier

nombre.

III. Deux nombres sont dans le rapport de 3 à 4, et la somme de leurs carrés est égale à 324900. Quels sont ces nombres? (TERQUEM.)

Réponse : 342, 456.

Solution :

Soient x = le premier nombre,
 Et y = le dernier nombre ;
 Alors, $\frac{x}{y} = \frac{3}{4}$, (1)
 Et $x^2 + y^2 = 324900$. (2)

La valeur de x dans l'équation (1) = $\frac{3y}{4}$.

Substituant cette dernière valeur dans l'équation (2), nous aurons :

$$\frac{9y^2}{16} + y^2 = 324900, \\ 9y^2 + 16y^2 = 5198400, \\ 25y^2 = 5198400, \\ y^2 = 207936;$$

D'où $y = \pm \sqrt{207936} = \pm 456$, dernier nombre.

Remplaçons y par sa valeur dans l'équation (1) :

$$4x = 1368, \\ x = \frac{1368}{4} = 342, \text{ premier nombre.}$$

J. O. C.

LECTURE POUR TOUS

LES FÊTES CARDINALICES ET ARCHIEPISCOPALES.

Ces fêtes étant destinées à faire époque dans les annales canadiennes, nous croyons être agréable à nos lecteurs en les enregistrant dans nos colonnes.

Le 21 de juillet dernier, dans la capitale de la province, se sont célébrées les fêtes pompeuses de l'élévation de Mgr Taschereau à la haute dignité de cardinal. "Jamais, dit le *Journal des Campagnes*, les vieux murs de Québec n'avaient enfermé encore tant de splendeurs, tant de magnificence, et un tel déploiement de pompe. Jamais un tel concours de populations avides de voir et d'entendre n'avait envahi son enceinte. Tout le monde s'était donné la main pour produire le spectacle que les personnages illustres qui ont reçu l'hospitalité québécoise ont déclaré incomparable."

Le temps était très beau, le soleil brillait avec éclat, et il soufflait une douce brise des plus agréables. Entre cinquante à soixante mille personnes, étaient sorties de bonne heure le matin; outre les citoyens de Québec, il y avait une foule d'étrangers de New-York, Boston, Lowell, Fall River, et de plusieurs autres villes américaines et canadiennes. On avait travaillé toute la nuit aux décorations de la basilique et de la ville, afin d'être prêts pour le lendemain.

A cinq heures du matin, la foule se dirigeait vers la résidence du cardinal, et à 6.30 hrs les rues avoisinantes étaient toutes bloquées.

La procession devait se mettre en marche à 7.30 hrs; mais elle ne partit qu'à 8.30 heures.

Tout était sous la direction du major Lindsay et du lieutenant-colonel Evan-turel, qui méritent des félicitations pour la manière dont ils ont fait les choses.

On a suivi l'ordre de la procession qu'on avait publié la veille.

Le maire Beaugrand de Montréal suivait les membres du conseil de ville de Québec, ayant à sa gauche le maire Langelier et à sa droite l'hon. John Hearn

La fanfare de la Cité de Montréal venait ensuite, puis les Zouaves Pontificaux,

dont une partie formait la garde d'honneur.

Dans la première voiture, traînée par quatre chevaux noirs, se trouvaient le cardinal à droite et l'ablégat à gauche. Ensuite suivait une voiture traînée par deux chevaux; elle était occupée par Mgr Lynch de Toronto à droite, et le grand-vicaire Legaré à gauche et le garde-noble le comte Gazzoli, en uniforme complet, occupait le siège du devant.

Venaient ensuite d'autres voitures contenant chacune deux évêques et des membres du clergé.

Les diocèses suivants étaient représentés par leurs évêques:

London, Hamilton, Kingston, Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Rimouski, Nicolet, St-Jean, N.-B., Arichat, C.-B., Chatham, N.-B., Halifax, N.-E., Ile P.-E., et autres.

La procession ne venait que de se mettre en marche, lorsque l'ordre d'arrêter fut donné, dans le but de permettre aux élèves du couvent des Sœurs Grises de présenter un bouquet à Son Eminence; six cents de ces élèves étaient assises sur une balustrade érigée vis-à-vis la Place d'Armes.

Son Eminence, après avoir reçu ce bouquet, a adressé quelques paroles aux enfants, qui ont entonné un hymne au moment où la procession se mettait en marche.

La procession défila alors par la rue Saint-Louis, où trois arches magnifiques avaient été construites, les deux premières aux dépens du gouvernement local, et la troisième par la corporation; elle couvrait les quatre coins des rues St-Louis et Ste-Ursule, et était une merveille d'architecture. Dans cette arche il y avait quatre alcôves, dans chacune desquelles se trouvait un enfant tenant un bouquet dans la main, qu'il présenta à Son Eminence. La procession a alors défilé par la rue Ste-Ursule, qui était magnifiquement décorée; les enfants du Bon Pasteur et les élèves des Sœurs de Charité, au nombre d'environ 800, ont chanté des hymnes au moment où la procession passait.

La procession a alors suivi la rue Sainte-Anne, où des arches avaient été construites par les membres de la société littéraire des jeunes Irlandais. Arrivée aux casernes des Jésuites, la procession s'est arrêtée et a ouvert ses rangs pour permettre aux voitures de défilé jusqu'au kiosque; les

évêques ont alors revêtu leurs habits pontificaux en présence d'environ 20,000 personnes réunies sur le carré.

La procession s'est ensuite mise en marche pour se rendre à la basilique; la batterie de campagne a alors tiré un salut de 100 coups de canon sur le terrain des casernes.

A la basilique, la messe a commencé à 10 heures; elle a été chantée par Mgr l'archevêque de St-Boniface, assisté du grand-vicaire Langevin, comme prêtre assistant et des grands-vicaires Routhier, d'Ottawa et Laurent, de Toronto, comme diacres d'office.

On remarquait au chœur Son Eminence sur le trône riche préparé pour lui, accompagné par le Rév. P. Pilen et autres, les évêques présents, Mgr. O'Brien, ablégat, NN. SS. Lynch, Fabre, Taché, O'Brien, Leary, Duhamel, Sweeney, McIntyre, Cleary, Grandin, Langevin, Walsh, O'Mahoney, Carbery :

En avant de la balustrade, des sièges avaient été réservés à un certain nombre de personnages de distinction, parmi lesquels on remarquait Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et ses deux aides de camps; sir A. P. Caron, les honorables MM. Costigan, Smith, Thompson, du gouvernement fédéral; les honorables Ross, Blanchet et Flynn, du gouvernement provincial; les honorables Pelletier, Robitaille, Scott et Baillargeon, membres du sénat; MM. Valin, Laurier et Riopel, de la Chambre des Communes.

Les deux chambres de Québec étaient représentées par leurs présidents respectifs, MM. Larue et Rémillard, du Conseil législatif; MM. Mercier, Carbray et Shehyn, de l'Assemblée Législative.

La Cour Supérieure était représentée par les honorables juges Stuart, Casault, Caron, Andrews, Pelletier, Taschereau, Mathieu et Routhier. L'honorable M. Taschereau, de la Cour Suprême, et M. le Recorder de Montigny, étaient aussi présents.

On remarquait aussi Son Honneur le maire de Montréal, paré de tous les insignes de sa dignité, Son Honneur le maire Langelier, les membres du conseil de ville.

Les gouvernements étrangers étaient représentés par les consuls de France, Norwège, Belgique et Allemagne, et l'armée par un brillant état-major, parmi

lequel on remarquait le colonel Panet, député du ministre de la milice, les colonels Turnbull, F. W. Gray, Forsyth, Taschereau et Duchesnay. Il y avait en outre une foule de notabilités locales.

L'arrivée du cortège à la basilique fut saluée au dehors par une salve de canon, et à l'intérieur de la basilique par la grande Marche Cardinalice, composée pour l'occasion par M. Gagnon, organiste.

En tête marchait l'officiant du jour, Mgr Taché, suivi des évêques, au nombre de vingt-cinq. Suivaient immédiatement Mgr Lynch, chargé de la remise de la barrette; le garde-noble, sabre au clair; deux prêtres portant le plateau sur lequel reposait la barrette; l'ablégat pontifical, Mgr O'Brien; le porte-croix et ses deux acolytes, et en dernier lieu Mgr Taschereau escorté de Mgr Power, d'Halifax, et du R. P. Pilen, supérieur des rédemptoristes.

A son arrivée dans le sanctuaire, Son Eminence fut conduite au trône érigé du côté de l'épître; l'ablégat fut conduit à un autre trône érigé du côté de l'Evangile. En face de ce dernier, fut placée la barrette sur une table près de laquelle le garde-noble monta la faction tout le temps de la cérémonie religieuse; les évêques prirent place des deux côtés de l'autel.

Le célébrant était Mgr Taché avec M. le grand-vicaire Langevin comme prêtre assistant, et MM. les grands-vicaires Laurent de Toronto, et Routhier d'Ottawa, respectivement comme diacre et sous-diacre.

Un chœur puissant, composé à même les chœurs des différentes églises de la capitale, avait pris place au jubé de l'orgue. C'est M. Jéhin Prume qui remplissait le rôle de directeur d'orchestre pendant la messe de Cherubini; il s'est fait entendre sur le violon à l'offertoire.

Deux des incidents les plus remarquables pendant l'office ont été l'illumination générale de tous les cierges de l'autel, à la préface, et l'attitude du garde-noble au Sanctus. Au lieu de fléchir le genou au moment de l'élévation, comme toute l'assistance, le garde-noble est resté debout, et ne s'est départi de sa rigidité que pour saluer avec son sabre.

L'office fini, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, est monté en chaire, et a donné un sermon des plus éloquentes. Il a fait l'historique du développement de l'Eglise au Canada, et a particulièrement appuyé

sur l'attachement du peuple canadien au Saint-Siège. Il a aussi fait ressortir la grandeur du cardinalat et l'honneur fait au Canada par l'élévation de Mgr Taschereau au rang de prince de l'Eglise.

Le magnifique *Ave Maria* de Gounod fut rendu de la manière la plus exquise par Melle Tessier de Montréal.

Après le sermon, Mgr O'Brien présenta les lettres papales. Lecture fut donnée de l'ordonnance consistoriale, élevant Mgr Taschereau au cardinalat. L'ablégal annonça alors en latin d'abord, puis en anglais à Son Eminence que Mgr l'archevêque Lynch, de Toronto, avait été chargé de lui remettre la barrette. "Votre élévation, dit-il, au cardinalat est un honneur personnel et prouve l'admiration en laquelle vous êtes tenu par le Souverain Pontife. Votre zèle et votre dévouement n'ont pas échappé à son regard, non plus que les services que vous avez rendus à votre peuple. Mais cet honneur est aussi unemarque de l'amour que Sa Sainteté porte au Canada et aux deux grandes nations qui se font ici, le soutien de l'église catholique romaine: l'une, cette nation chevaleresque d'où vous êtes sorti, et l'autre, cette nation celtique dont les fils ont répandu la foi catholique dans toutes les parties du monde. Toutes deux sont réunies dans ce temple, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. C'est avec bonheur que je transmets à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Toronto l'ordre papal lui enjoignant de placer la barrette sur la tête de Votre Eminence."

Voici le texte des lettres élevant Mgr Taschereau à la dignité de cardinal, et chargeant Mgr Lynch de lui remettre la barrette cardinalice :

A Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Eminentissime Prince, Illustrissime Prélat,

Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII m'a fait l'honneur de m'accréditer auprès de Votre Eminence pour lui présenter les insignes de la dignité Cardinalice. Je viens accomplir aujourd'hui sa volonté suprême en vous remettant la Barrette rouge que Sa Grandeur l'Archevêque de Toronto posera sur la tête de Votre Eminence au nom du Souverain Pontife. L'élévation à la dignité de Cardinal est pour Votre Eminence un honneur personnel, un témoignage de haute estime de la part de Sa Sainteté.

Le regard vigilant du pasteur universel Vous a suivie, Eminence, dans votre carrière de charité; il a admiré votre prudence, votre dévouement au Saint-Siège, vos labours incessants

dans l'intérêt de l'Eglise, votre zèle ardent pour le salut des âmes.

Par cet acte souverain, le Saint-Père manifeste aussi son amour paternel pour le Canada, et honore d'une manière toute particulière les deux nobles races qui ont apporté la foi dans cette contrée, et l'y maintiennent avec tant de fidélité.

L'une est cette chevaleresque race gauloise dont Votre Eminence est issue et qui porte avec fierté le titre glorieux de Fille Aînée de l'Eglise. L'autre est la race antique venue de notre chère Ile des Saints, race vaillante dont les fils ont toujours été fidèles à notre sainte religion.

Au Canada ces deux races vivent aujourd'hui dans l'union la plus parfaite; elles ne forment qu'une seule nation, nation admirable par sa fermeté dans la foi, son amour pour l'Eglise, son inébranlable attachement à la personne du Successeur infailible de Pierre.

Et maintenant, Eminence, j'ai l'honneur de remettre à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Toronto les lettres pontificales qui le nomment Représentant du Souverain Pontife en cette circonstance solennelle, et l'autorise à placer sur la tête de Votre Eminence cette Barrette rouge, insigne d'honneur pour vous-même et titre de gloire pour le noble peuple du Canada.

M. CARD. LEDOCHOWSKI.

A notre Vénérable Frère Jean-Joseph Lynch, Archevêque de Toronto, etc.

LEON XIII PAPE

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Marchant sur les traces de nos Prédécesseurs les Pontifes Romains, Nous avons toujours eu à cœur que le Sénat des Cardinaux fût composé d'hommes dont l'esprit religieux, la vertu et les mérites fussent en harmonie avec l'éclat et la suprême dignité de ce Collège. Cette considération Nous a dernièrement déterminé à créer Cardinal de la Sainte Eglise Romaine Notre Vénérable Frère, Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, dont la piété, la science, le dévouement à ce Saint-Siège Apostolique, le zèle et l'habileté à cultiver le champ du Seigneur, Nous ont été tellement manifestes que nous l'avons jugé digne de recevoir un si grand honneur. Comme il s'agit maintenant de choisir quelqu'un qui soit chargé de lui imposer la barrette, insigne de la dignité qu'il a obtenue, Nous avons pensé, Vénérable Frère, à vous confier cette fonction, à vous qui êtes à la tête d'une Eglise très illustre et dont le respect envers nous et envers la Chaire du Bienheureux Pierre est tel que nous avons la certitude de ne pas vous voir en cela frustrer notre attente. Puisqu'il en est ainsi, nous vous chargeons, Vénérable Frère, par la teneur des présentes et en vertu de Notre Autorité Apostolique d'imposer en Notre nom et dans son Eglise Métropolitaine, suivant tous et chacun des rites prescrits par la sainte Eglise, à votre cher Fils, Alexandre Taschereau, créé Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, la barrette de pourpre que nous lui envoyons par notre cher Fils Henri O'Brien, notre Camérier surnuméraire, et nous vous accordons et octroyons

par les présentes et en vertu de la même autorité apostolique, toutes et chacune des facultés nécessaires et opportunes, Nonobstant, etc.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 7^e jour de juin 1886, en la neuvième année de Notre Pontificat.

M. CARD. LODOCHOWSKI.

Mgr Lynch plaça alors la barrette sur la tête de Mgr Tachereau, et s'adressant à l'ablégat, il dit :

Très Révérend et Illustre Ablégat,

Je vous prie d'exprimer à Sa Sainteté Léon XIII, le Pasteur Suprême non moins distingué par sa science que par sa prudence, mes plus sincères remerciements pour le grand honneur qu'il m'a conféré en me choisissant pour représenter sa personne sacrée, et imposer à notre très révérend et bien-aimé frère, l'archevêque de Québec, les insignes de la grande dignité du cardinalat.

De plus, vous voudrez bien dire à Sa Sainteté que son génie étonnant qui lui fait diriger avec tant de sûreté la barque sacrée du bienheureux Pierre à travers les écueils de la mer agitée de ce monde, l'a fait l'égal de son très illustre prédécesseur Léon-le-Grand, et que si son nom est glorieux dans le monde entier, nulle part il ne l'est plus que dans notre heureux pays.

A vous aussi, très Eminent Pierre, nous avons une dette de reconnaissance pour l'honneur que vous nous avez fait en nous choisissant pour nous conférer la consécration épiscopale.

Je suis heureux de voir cette œuvre couronnée d'une nouvelle gloire, par l'ordre du Souverain Pontife. Je vous félicite, ô Eglise de Québec, mère de tant d'Eglises, car aujourd'hui vous voyez un de vos fils les plus savants et les plus zélés mis au nombre des princes illustres qui forment le sénat de l'Eglise du Christ.

Et vous, ô saint fondateur de cette Eglise, vous qui, à travers de nombreuses tribulations et de nombreux combats avez semé dans les larmes dans le grain de la vraie foi, vous avez moissonné dans la joie, et maintenant couronné dans le ciel vous vous réjouissez avec nous ici-bas. Cette nation celtique qui dès le commencement pouvait être regardée comme une vigne croissant sans culture et qui, comme par instinct, honorait ses prêtres d'un si grand respect, à peine fut-elle greffée à la vraie vigne, qui est le Christ, qu'elle les a vénérés jusqu'au culte.

Cette vigne a produit deux branches dans le Nouveau-Monde, l'une les Français, l'autre les Irlandais. Ces deux peuples furent préparés de manières différentes à répandre la vraie doctrine, l'un par des persécutions héroïquement soutenues pour l'amour du Christ, l'autre par son zèle ardent pour la conversion des sauvages, tous deux, au reste, demeurant fermement attachés à la foi catholique, et fidèlement unis dans leur loyauté au Saint-Siège.

En terminant, il me sera permis de dire que le noble pays du Canada se réjouit beaucoup de l'honneur conféré par le Souverain Pontife à l'ancien et vénérable siège épiscopal de Québec.

Après ce discours, l'archevêque de Toronto plaça la barrette cardinalice sur la tête de Mgr Taschereau.

Son Eminence prit la parole en ces termes :

Monseigneur,

Il y a quinze ans, dans cette même basilique de Notre-Dame de Québec, je m'agenouillais aux pieds de Votre Grandeur pour recevoir l'onction pontificale et la mitre épiscopale. Je suis heureux de voir que le Souverain Pontife ait choisi Votre Grandeur pour imposer aujourd'hui sur ma tête l'insigne cardinalice.

Ce sera pour moi un nouveau motif de reconnaissance et d'attachement filial envers le digne Pontife qui, depuis un quart de siècle, gouverne avec tant de sagesse et de prudence l'importante province ecclésiastique de Toronto.

Vénérables Confrères dans l'épiscopat,

Je ne saurais vous exprimer dignement les sentiments de ma reconnaissance pour l'empressement avec lequel vous êtes venus rehausser l'éclat de cette cérémonie.

Mieux que personne, vous comprenez, vous sentez la pesanteur du fardeau dont nous sommes chargés. C'était déjà pour moi un poids au-dessus de mes trop faibles épaules ; un acte de la souveraine autorité du Vicaire de Jésus-Christ, à qui nous devons obéissance, m'impose une nouvelle responsabilité en proportion avec la sublimité de cette dignité dont je suis revêtu ; je dois compter sur vos ferventes prières, afin d'obtenir les grâces dont j'ai plus besoin que jamais.

Et vous, messieurs les membres du clergé, qui êtes en même temps nos collaborateurs, notre appui et notre gloire par votre dévouement, soyez les bienvenus.

Faites-vous un devoir de joindre vos prières à celles de vos évêques, afin que tous ensemble nous obtenions plus sûrement et plus abondamment les grâces dont nous avons tous besoin.

Mes chers Frères,

C'est votre foi et votre attachement au Saint-Siège que le Souverain Pontife a voulu reconnaître et récompenser en appelant un enfant du Canada à la sublime dignité de Cardinal.

Cette foi et cet attachement, vous en avez donné des preuves bien sensibles à l'occasion de la solennité qui nous réunit en ce moment.

Montrez-vous toujours dignes de cette haute estime dont vous jouissez auprès du Souverain Pontife. Conservez comme le plus précieux des trésors ces traditions de foi et de dévouement que vous ont léguées vos ancêtres, et apprenez à vos enfants à regarder la Sainte Eglise comme une mère à qui nous devons amour, respect, obéissance, à la vie et à la mort.

Son Eminence passa immédiatement après à la sacristie, et en revint vêtu de la pourpre, insigne de sa dignité de prince de l'Eglise. Le *Te Deum* fut aussitôt entonné, ce qui couronna la cérémonie à l'intérieur de la basilique.

Pendant ce temps, plus de vingt mille personnes s'étaient massées sur la place de la basilique. Dès que la cérémonie à l'intérieur fut achevée, Son Eminence, escortée par Mgr O'Brien et le garde noble, apparut au balcon du portail. Son apparition fut le signal d'une ovation. Quand le silence se fut rétabli, Son Eminence donna la bénédiction papale. La scène à ce moment était des plus grandes qu'on puisse voir.

Le cortège se forma comme avant la messe pour regagner le palais cardinalice, mais en suivant cette fois un autre itinéraire. Ce fut le signal d'une nouvelle salve de canon tirée sur le terrain des Jésuites. Au moment où il passait devant le couvent des Ursulines, on put voir la communauté entière aux fenêtres de l'institution, pendant que les élèves, au nombre de 600, entonnaient une cantate de circonstance; à son arrivée au palais cardinalice, Son Eminence a été l'objet d'une démonstration semblable, cette fois de la part des Sœurs du Bon Pasteur et de leurs élèves.

LE BANQUET.

Le banquet donné à l'Académie de musique dans l'après-midi a eu un éclat incomparable, tant par le nombre des personnes de distinction qui y avaient été invitées que par les décorations mêmes de la salle du festin.

Il n'y a pas eu de santés, mais quelques discours ont été prononcés tout de même, par Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr O'Brien, Son Honneur le maire Langelier, M. Carbray et Son Excellence le lieutenant-gouverneur Masson.

Voici comment étaient placés les convives, à la table d'honneur :

Son Eminence le Cardinal ayant à sa droite Son Excellence le lieutenant-gouverneur, Mgr Lynch, Mgr Taché, Mgr O'Brien, l'honorable Frank Smith, l'honorable M. Thompson, Mgr Duhamel, Mgr Grandin, l'honorable juge Fournier, l'honorable Pantaléon Pelletier, Mgr Rogers, Mgr Langevin, l'honorable juge Elz. Taschereau, Mgr Carbray, Mgr Lorrain, l'honorable juge C. Pelletier, l'honorable J. Larue, très révd. Adm. Laurent, l'honorable juge Wurtele, l'honorable T. McGreevy, M. P. V. Valin, l'honorable J. J. Ross, l'honorable L. O. Taillon.

À gauche de Son Eminence le cardinal : Son Excellence l'ablégat, Son Excel-

lence le comte Gazzoli, sir A. P. Caron, l'honorable M. Costigan, Mgr Léroy, Mgr Fabre, l'honorable J. A. Chapleau, le juge-en-chef Stuart, Mgr Sweeney, Mgr McIntyre, l'honorable W. Laurier, l'honorable sénateur Baillargeon, Mgr Walsh, Mgr Cameron, l'honorable juge Casault, l'honorable juge Routhier, Mgr D. Racine, Mgr Cleary, l'honorable juge Andrews, l'honorable juge Cimon, Mgr Gravel, Mgr O'Mahony, l'honorable Frs. Langelier, M. P. B. Casgrain, M. L. J. Riopel, M. G. Amyot, l'honorable Jean Blanchet, l'honorable W. Lynch.

L'ILLUMINATION.

Les démonstrations ont été couronnées le soir par l'illumination générale de la ville, qui a été splendide. C'est sans contredit la plus belle qu'on ait jamais vue. Aussi les citoyens de Québec ont-ils fait preuve d'un zèle admirable.

Il n'y a guère qu'une maison qui ne fut illuminée. Le palais cardinalice était particulièrement superbe. Eclairé à la façon romaine, les formes de l'imposant édifice se dessinaient en lignes de feu.

Même éclat à l'Université Laval, au couvent de la Congrégation et autres grands édifices.

La longue suite des remparts autour du cap avait été garnie de feux de dix pas en dix pas. Vu de Lévis, le spectacle était grandiose.

Les rues Saint-Louis et Sainte-Ursule méritent une mention spéciale; il n'y a pas une maison sur ces rues qui ne fût ornée de drapeaux, disposés en trophées, banderoles de couleurs assorties courant en feston le long des croisées et des murs, écussons arrangés avec goût et tableaux, portraits, inscriptions, enfin tout ce qui peut donner du relief à une fête. À l'arc de triomphe érigé au coin des rues, Saint-Louis et Sainte-Ursule, on avait érigé des niches dans chaque angle, qui contenait de jolis enfants portant des bouquets de fleurs qu'ils ont jetés sur la voiture de Son Eminence. Des jeunes filles en toilette blanche jetaient aussi des fleurs par où devait passer le cardinal.

Le poste des pompiers, rue Saint-Louis, était admirablement décoré. En face du poste, on avait disposé deux échelles formant un angle et représentant un sauvetage d'enfant; sur les deux échelles une ancre, une croix, un cœur habilement

travaillé, avec l'inscription "Foi, Espérance, Charité;" au sommet un lancier, et d'un côté un sapeur, hache en main, et de l'autre un pompier, tenant un enfant dans ses bras. Les élèves du Bon Pasteur, des Sœurs de la Charité et des Ecoles des Frères, placés près de l'Ecole Normale, du Palais de Justice et du poste des pompiers, ont chanté de jolis morceaux lors du passage du cardinal. Rue Sainte-Ursule, des groupes de jeunes filles représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. Partout sur les parcours, une garniture de têtes humaines aux fenêtres, sur les estrades, les balcons, les terrasses. A 9.30 hrs, dès que la tête de la procession eut atteint le kiosque, les rangs s'ouvrirent pour laisser passer la voiture du cardinal, attelée de 4 chevaux superbement harnachés, cochers en grande livrée.

A Lévis même, l'église, les principaux édifices et une foule de résidences étaient illuminés. Vu de la terrasse Frontenac, le spectacle était féerique. La ville se dessinait en contours étoilés sur le fond noir du ciel.

Au nord, on voyait distinctement les lumières de Beauport, de Charlesbourg et de Lorette.

Le succès complet de l'illumination est dû pour une bonne partie à la température on ne peut plus favorable qu'on avait à Québec ce soir-là.

Dans la soirée, Son Eminence a fait le tour de la ville en carrosse, et a été l'objet d'une ovation ininterrompue. Québec a fait admirablement les choses jusqu'à la fin.

Voici en quels termes s'exprimait *La Minerve* à propos des fêtes dont nous venons de donner un léger aperçu :

Le plus bel éloge qu'on puisse faire, à propos de l'organisation de ces fêtes grandioses, c'est que la partie civile et profane a été digne de la partie religieuse, et que les citoyens ont fait leur part, dans leur sphère, aussi bien que le digne clergé de Québec, que les dignes collaborateurs de Son Eminence le cardinal-archevêque, dans leur propre sphère.

En présence de cette organisation si compliquée et de ce succès si parfait, à tous égards, on est heureux de rendre hommage à ceux à qui en revient le mérite, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, depuis les dignitaires ecclésiastiques et civils jusqu'aux derniers citoyens. On peut dire, en effet, que tout le monde, à Québec, a payé de sa personne et de sa bourse, comme l'a prouvé la splendide illumination de mercredi soir, qui a été absolument générale et qui a coûté quelque chose à chaque famille.

L'enseignement qui ressortait de tout cela, la signification que comportait ce spectacle superbe, c'est que le clergé et les catholiques de Québec, comme le clergé et les catholiques de tout le pays, apprécient au plus haut degré l'honneur insigne que le Souverain Pontife vient de leur faire, comme ils apprécient les éminentes qualités de l'illustre chef de l'Eglise du Canada. Le sentiment qui dominait et qui domine est un sentiment de profonde vénération, de respectueuse affection, de dévouement inaltérable envers le nouveau prince de l'Eglise, le premier de sa race, comme envers le Père commun des fidèles, qui prodigne aux Canadiens les preuves de sa suprême bonté et de sa paternelle affection.

Vive Léon XIII et Vive le cardinal Taschereau. Ces mots que l'on voyait associés sur les inscriptions à Québec, et qui s'échappaient de toutes les bouches, sont sur les lèvres et dans le cœur de tous nos compatriotes.

Notes biographiques sur Mgr Taschereau.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec est le seizième pasteur de ce diocèse, qui autrefois s'étendait depuis Terre-neuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Né à Sainte-Marie, Beauce, le 17 février 1820; fils de l'honorable Thomas Taschereau et de Marie Panet;— tonsuré à Rome le 20 mai 1837, par Mgr Piatti, archevêque de Trébisonde;—ordonné prêtre à Québec le 10 septembre 1842; puis nommé professeur au séminaire de Québec.— 1847, fait la mission de la Grosse-Île et est, comme presque tous ses confrères missionnaires, attaqué de la terrible fièvre typhoïde qui met ses jours en danger;— 1849 directeur du Petit Séminaire de Québec et préfet des études;—1852 professeur;—1854 se rend à Rome au séminaire Pie pour y prendre ses degrés de docteur en droit canon; chargé de soumettre au Saint-Père les décrets du deuxième concile provincial de Québec; 1859 directeur du Grand Séminaire; 1863 deuxième recteur de l'Université Laval;—1862 vicaire-général;—1869 accompagne Mgr Baillargeon, comme théologien, au concile du Vatican;—1870 nommé archevêque de Québec et consacré le 19 mars 1871;—1874 retourne à Rome accompagné du recteur de l'Université, M. Ths Hamel;—1878 préside le sixième concile de Québec;—1883 voyage à Rome;—1886 cardinal.

(A suivre.)

EXPOSITION INTERCOLONIALE.

LES BASSINS HOUILLERS DU CANADA.

L'attention des visiteurs à l'exposition est attirée, tout d'abord, par un énorme bloc de charbon bitumineux de la mine Wellington, près de Vancouver, qui représente l'épaisseur exacte de la veine. On voit aussi un bloc de la mine Nanaïmo. Ce sont les deux mines les plus importantes de la Colombie Anglaise. Il a été extrait l'année dernière 220,000 tonnes de charbon de la mine Wellington, et 137,000 de la mine Nanaïmo, dont les prix sur les quais étaient de 4 dollars la tonne. Notons aussi les charbons bitumineux de l'île de Vancouver, aussi de la mine "Union," à Comox. Enfin, on expose des anthracites des îles de la Reine Charlotte, le seul dépôt de ce genre connu sur la côte du Pacifique.

L'étendue réelle des dépôts de charbon de la Colombie n'est pas encore constatée, mais on en connaît assez pour savoir qu'ils sont inépuisables.

Les marchés d'exportation sont aujourd'hui San-Francisco, Honolulu et Alaska; mais l'exploitation est encore dans son enfance, et les facilités de transport laissent beaucoup à désirer. L'achèvement de la ligne du Pacifique Canadien va ouvrir des marchés avantageux, non seulement vers les villes du grand Nord-Ouest, mais aussi vers la Chine et le Japon, qui tirent aujourd'hui leur charbon de l'Australie. A mesure que l'on s'avance vers l'Est, les dépôts de charbon prennent peu à peu le caractère de lignites.

On trouve un charbon que l'on pourrait appeler demi-anthracite à Banff, dans les Montagnes-Rocheuses, et on en montre des échantillons à l'exposition. La mine de Banff, qui comprend deux veines de 4 pieds d'épaisseur, a été tout récemment découverte; comme qualité, ce charbon est égal au meilleur anthracite de Pennsylvanie, et on se propose d'en extraire des quantités considérables. Plus à l'ouest sur la ligne des grands dépôts houillers du Nord-Ouest, se trouve la mine de Lethbridge. Elle est maintenant exploitée par la compagnie de navigation et de charbonnage du Nord-Ouest qui exploite en même temps le chemin de fer de Dunmore à la grande ligne du Pacifique.

L'échantillon de la mine appelée Galt provient d'une veine de 5 pieds 4 pouces d'épaisseur, et se trouve si près de la surface du sol qu'il n'a pas été nécessaire de faire un puits. L'exploitation en est par conséquent aussi peu coûteuse que possible. L'étendue de ces bassins houillers est énorme. A Lethbridge, le Dr Dawson a évalué à 5,000,000 de tonnes, la quantité de charbon contenue dans un mille carré. Et comme l'étendue de ces bassins représente près de 100,000 milles carrés, on a là au moins 500 milliards de tonnes de charbon à exploiter.

D'ailleurs, le bureau géologique n'a encore examiné que la région sud des plaines, qui forme un vaste lit de charbon prenant un caractère de lignite à mesure que l'on s'avance vers l'Est. Ainsi MM. Pockock, Freath et Pockock, de la vallée Sourie (Manitoba), exposent des lignites contenant 20 p. c. d'eau contre 10 p. c. seulement dans les mines de Lethbridge. Les lignites n'en sont pas moins d'une immense importance pour les colons de cette région.

On n'a aucun échantillon de charbon d'Ontario et de Québec, ces deux provinces étant de formation silurienne, bien plus ancienne que la formation carbonifère.

Le Nouveau-Brunswick n'a qu'un seul échantillon provenant du "Grand Lac." Le charbon est ici tout près de la surface, mais les veines sont si minces qu'on ne les exploite que pour la consommation locale; d'autant plus que les énormes bassins houillers de la Nouvelle-Ecosse sont à proximité.

On comprendra l'importance des bassins houillers de cette dernière province par le seul fait que, l'année dernière, on en a extrait près de 1,400,000 tonnes de charbon. Le gouvernement provincial a agi sagement en réunissant une exposition aussi considérable de ces minéraux, qui ont été fournis par treize mines, celles de Sydney, Bridgeport, Réserve, Glace-Bay, Gowrie, Old Bridgeport, Springhill et Albion, et aussi les mines de la Compagnie de Barachois et Lingan, la compagnie des charbons de Joggins, celle de Vale Coal, d'Acadia Coal et Intercoloniale. Tous ces charbons sont bitumineux.

LES PHOSPHATES ET L'AMIANTE.

C'est peut-être l'exposition des phos-

phates qui attire le plus l'attention des Anglais à l'heure qu'il est. Le développement de cette industrie a été très remarquable. En 1873, on obtenait à peine deux tonnes de phosphate dans la région de l'Outaouais, le principal siège de l'exploitation aujourd'hui. En 1883, la production arrive à 19,500 tonnes et en 1884 à 24,000 tonnes avec certitude d'augmentation rapide. On montre un cristal venant de la mine Émeraude, comté de Buckingham, Québec, ayant vingt pouces de diamètre. C'est probablement le plus gros cristal d'apatite que l'on ait encore trouvé. Comme qualité, ces phosphates sont parmi les plus riches connus, semblables à ceux de la Norvège, et rendent de grandes quantités d'acide phosphorique. Les phosphates de la Caroline du Sud rendent 40 à 50 p. c. de phosphate de chaux, et ceux du district d'Ottawa en rendent au-delà de 80 p. c. On les exporte en quantité considérable à présent en Angleterre et en Allemagne, et ils contrôlent à peu près ces marchés, sauf ceux de la Norvège. Les phosphates d'Espagne sont de composition différente.

La compagnie anglo-canadienne d'asbeste, ou amiante, expose des échantillons très intéressants à l'état brut et manufacturé.

D'abord, on voit l'asbeste brut, puis réduit en poudre pour en faire une peinture à l'épreuve du feu destinée aux toitures, puis tissé en gallons, mèches ou cordes. On peut en obtenir presque tout ce que l'on tire du coton.

La fibre de l'asbeste de la compagnie anglo-canadienne n'est pas très longue, mais dans les exhibits de MM. Johnson et fils, tirés des cantons de l'Est, elle est plus forte et se rapproche plus de l'article tiré de l'Italie, avec lequel les produits canadiens ont à lutter sur les marchés européens. On n'a pas encore de statistiques exactes des quantités produites, car cette industrie vient de naître, mais la demande de cet article est si considérable en Europe qu'il y aurait peu d'emplois plus avantageux pour les capitaux.

Quelques-uns des principaux gisements sont exploités par des Américains, et on regrette que le capital anglais soit si long à se décider à venir.

FERS ET CUIVRES.

Les minerais de fer comprennent les espèces provenant de toutes les parties de la Confédération, de la Nouvelle-Ecosse principalement, puis du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario et de la Colombie. On a fait une très belle exposition de la grande usine des mines de fer de Londonderry, Nouvelle-Ecosse, la plus considérable de la Confédération.

Comme qualité, les fers canadiens doivent être considérés comme bien supérieurs à la moyenne des fers anglais. Ils sont très purs et très riches, approchant de très près les fers de Suède. L'importance du commerce des fers dans la Confédération est considérable.

En 1884, l'importation des fers et aciers y représentait une valeur de 75,000,000 de francs, alors que, depuis l'organisation de la Confédération, il y a dix-sept ans, l'importation des fers et aciers y représente au-delà de 1,200,000,000 de francs. Or la production locale pourrait facilement satisfaire à cette demande. Les sulfates de cuivre viennent principalement de Québec, d'Ontario et de la Colombie.

Ontario expose ses cuivres de la région du lac Supérieur, un des plus importants du globe et d'une pureté exceptionnelle. Les capitaux anglais devraient se porter de ce côté. On montre de très beaux échantillons d'antimoine de Rawdon, Nouvelle-Ecosse, et aussi de Prince-William, Nouveau-Brunswick.

LES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les obélisques forment le trait principal de cette exposition. Celui de la Colombie britannique contient 250,000 pouces et représente l'or tiré de la province dans les vingt-cinq dernières années, valeur environ 250,000,000 de francs.

L'obélisque de la Nouvelle-Ecosse représente 395,000 onces d'or tirées de la province jusqu'à cette année. Valeur trente-huit millions de francs.

On expose de l'or d'alluvion de différentes parties de la Confédération, mais principalement de la paroisse Saint-George, comté de Beauce, Québec. Un lingot a été tiré du lit d'une ancienne rivière à 200 pieds au-dessous de la superficie du sol.

Les échantillons venant de Granite-Creek, rivière Simulkameen, Colombie, sont les plus importants. Ce district promet beaucoup. Un magnifique échantillon de quartz aurifère vient de la mine Albion, comté de Montaignu, N.-Ecosse. On en a aussi envoyé de la mine huronienne, dans le voisinage de Port-Arthur.

En fait d'argent, les échantillons les plus importants sont ceux de M. T. A. Keefer, à l'activité duquel on doit la collection considérable venue de Port-Arthur. Elle est renfermée dans douze armoires faites avec les bois de la région. L'argent de cette région consiste en *blendes* entremêlées de pyrites de cuivre. On a découvert un grand nombre de veines argentifères sur différents points de cette région, mais on a encore peu fait pour développer cette exploitation. La mine du Castor est celle qui est exploitée avec le plus d'avantage.

MINÉRAUX DIVERS.

Le mica et le savon-pierre sont bien représentés à l'exposition. On attache beaucoup d'importance à cette dernière pierre, à cause de sa résistance étonnante au feu. On en tire maintenant d'Allemagne pour la consommation anglaise, mais d'après ce que les connaisseurs anglais en disent, il y a une très belle perspective d'affaires sur cet article pour le Canada. On trouve cette pierre dans les mêmes régions que l'asbeste.

On montre de très beaux échantillons de plombagine du comté de Buckingham (Québec). Peu de personnes sont disposées à demander dans les papeteries anglaises des crayons de mine du Canada, mais on peut maintenant les y trouver tout aussi bons et aussi peu coûteux.

En fait de pierres précieuses on remarque les améthystes de Thunder-Bay (lac Supérieur), exposées par le Commissaire exécutif du Canada et par M. Keefer. Elles sont très grosses et très pures. On montre aussi des perles d'eau douce, réunies par M. Seifert, de Québec, dans une des vitrines. On les trouve dans des moules dont presque tous les ruisseaux de la province de Québec abondent, et elle pèsent de trois à soixantedix grains.

L'EMPLOI DE NOS BOIS.

Les forêts du Canada sont très riches et nos exportations sont considérables. Il importe donc de connaître l'emploi qu'on fait de nos bois, et la manière dont on doit les préparer pour les marchés en Angleterre et en Ecosse.

L'agent des terres de la couronne au Nouveau-Brunswick, s'inspirant des idées des marchands de bois de Glasgow, donne des renseignements très utiles sur l'exportation de nos bois. Le merisier est généralement employé pour la fabrication des meubles, surtout ceux de chambres à coucher, et pour le montage des machines dans les fabriques de lainage.

Le hêtre s'emploierait pour les poignées de scie et les instruments de toute espèce. On s'en sert aussi en billots de vingt à trente pouces de diamètre pour faire des cylindres dans les fabriques de lainage. Pour cet emploi, il faudrait l'exporter par longueur de 5 à 10 pieds.

Le frêne est très rare en Angleterre. Leurs forêts n'en produisent pas assez pour le besoin du commerce. C'est le frêne blanc et le jaune qui est plus en demande. Il doit être exporté en planches comme le merisier.

Le cèdre peut aussi être exporté avec avantage, pourvu qu'il soit sain et en madriers de trois pouces d'épaisseur sur onze pouces de largeur ou plus.

On emploie l'érable aux mêmes usages que le merisier. L'emploi tend à se généraliser depuis quelques années, surtout pour les meubles de chambres à coucher. Il doit être exporté en billots de pas moins de six pieds et demi.

A Glasgow, la pruche se vend très bien pour la fabrique des grosses boîtes. Il s'y importe aussi une grande quantité de manches à balais. Mais il s'en importe en plus grande quantité à Londres. Ces manches doivent avoir 40 pouces de longueur et un pouce et une ligne de diamètre.

On emploie le noyer pour faire des manches d'outils, tels que ceux des mar-
teaux, ciseaux, piques, etc.

Les bois du Canada sont très recherchés sur les marchés étrangers. Nous avons 95 espèces de bois différents dans nos forêts. Il n'y a que trois espèces de nos bois qui soient identiques aux mêmes variétés en Europe, ce sont : le noyer, le merisier blanc et l'if.

Pour la production du bois, on peut diviser le Canada en quatre grandes zones. La première renferme le sapin, et elle occupe le centre et le sud de la Colombie Anglaise.

La deuxième renferme le peuplier, et prend de la limite nord au sud-ouest des Montagnes-Rocheuses, et s'étend jusqu'au sud des rivières Saskatchewan, Qu'Appelle et Winnipeg et l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent.

La troisième, comprenant le pin blanc et rouge, prend du lac Nepigon à Anticosti, de là, à la baie Georgienne, au bas de la rivière Ottawa et à la Nouvelle-Ecosse.

La quatrième renferme le merisier et l'érable, et elle occupe toutes les parties de la province d'Ontario et de Québec.

L'Agriculture et la Colonisation.

Une des grosses bévues de notre siècle, dit le Nord, ça été la désertion des campagnes et l'affluence des populations vers les villes et autour des manufactures, au détriment des classes agricoles, ouvrières, mercantiles et professionnelles. Cette erreur capitale a pris les proportions d'un fléau, d'une plaie sociale dont tout le monde a ressenti et ressent encore les funestes conséquences. Ceux-mêmes qui en souffrent le plus sont précisément les gens qui n'auraient jamais dû délaisser les champs et les bois, où ils avaient leur place marquée. Combien de prolétaires, de malheureux désœuvrés, d'individus nuisibles, de familles gémissant dans la gêne et pauvreté ou s'adonnant au vice, qui jouiraient aujourd'hui d'une position indépendante et honorable, si eux-mêmes ou leurs parents n'avaient dédaigné le grand air pur, le soleil vivifiant et les salutaires travaux de la vie agricole?

C'est surtout pour la race canadienne-française que le tort est grave, la terre vierge étant sous ses pieds. Un pas de côté à faire et nous n'avons plus qu'à nous baisser et mettre la main sur le sol en disant : ceci est à moi. Peut devenir propriétaire quiconque le désire.

En Europe au moins, si l'on délaisse la campagne, l'on a pour valable excuse la difficulté énorme, la presque impossibilité d'acquérir une propriété agricole, ne serait-ce qu'un arpent carré.

Mais, au Canada, n'avoir qu'à se donner la peine de s'emparer d'un lot de terre pour s'en constituer le maître incontesté, et ne pas profiter d'un tel avantage, quand tout le monde s'accorde à proclamer que l'agriculture est la reine des arts, le plus noble des métiers, la plus indépendante des professions, celle des entreprises temporelles qui offre le plus de certitude, celle des industries qui contribuent le plus à la prospérité générale et particulière, cela est une faute impardonnable que l'histoire nous reprochera sévèrement.

Hors l'agriculture, qui manque de bras, et le sacerdoce pour lequel les vocations sont trop rares, que n'avons nous pas encombré? Nous voilà avec autant d'avocats que de plaideurs, autant de médecins que de malades, plus de notaires que n'en peuvent recevoir les villages, une quantité immense, déraisonnable de marchands, d'épiciers, de boutiquiers, de taverniers, de politiciens et de solliciteurs de places.

Chacun se croit appelé à quelque chose de plus élevé que l'agriculture.

On a attribué cette erreur nationale à la diffusion de l'instruction, et surtout de l'instruction classique, comme si le bien pouvait être le mal. On oublie d'attribuer le tort à la paresse, au luxe, à l'ambition et à un triste préjugé, le plus sot des préjugés, celui qui porte tant de gens à croire que l'agriculture et le travail manuel sont indignes d'un homme instruit. Le cultivateur envoie son fils au collège; mais il se compte pour déshonoré si, par la suite, l'un d'eux manifeste des goûts pour la profession de son père.

Notre enfant n'a-t-il appris seulement qu'à lire et à écrire, que nous ne voulons plus pour lui d'autre chose qu'un bureau, une place de commis, n'importe quoi, pourvu qu'il ne soit pas un "habitant." Les "habitants," eux-mêmes sont convaincus que leur profession n'est bonne que pour les ignorants.

La science agricole est négligée, et on apprend à nos enfants à mépriser cette agriculture que nous méprisons nous-mêmes.

Le progrès de l'instruction publique, qu'elle fût classique ou autre, nous apporterait des bienfaits incalculables, si on y ajoutait un peu plus de véritable éducation.

La génération actuelle parle beaucoup

de son patriotisme et de son intelligence ; mais qui empêchera la postérité de s'en moquer ? Quoi ! tant au Canada qu'aux Etats-Unis, nous comptons six cent mille de nos compatriotes qui perdent leur temps à vivre partout ailleurs que dans les champs, où ils devraient être, pendant que nos meilleures terres deviennent la proie des étrangers !

Tout en admettant que, grâce aux efforts désespérés de quelques patriotes, la colonisation accuse actuellement de jolis succès, est-il possible de ne pas se demander ce qu'il en serait, si nous avions conservé notre demi-million de colons irrévocablement perdus ? Quel bel avenir nous aurions préparé pour nos enfants ?

Ah ! nous avons voulu ridiculiser le mot *habitant* et nous en faire un terme de mépris ! Pour cela, nous avons perdu une puissante armée de défricheurs à l'aide de laquelle nous aurions facilement fait la conquête d'Ontario. Manitoba serait à nous sans conteste, et nous dominerions dans le Nord-Ouest ; la langue française serait celle des provinces maritimes.

A quoi nous ont servi nos stériles chicanes et nos mesquines jalousies ?

La fin de ce siècle accompagnera le déclin d'une génération qui reconnaîtra, avant de se coucher dans la tombe, quelle grande erreur ça été que d'avoir méprisé le travail, l'agriculture et les *habitants*, et faussé l'éducation de ses enfants. Ne perdons donc plus notre temps, et unissons tous nos efforts pour activer les progrès de la colonisation ; abandonnons les villes ; emparons-nous du sol, pendant qu'il en est encore temps.

LES MISSIONS ETRANGERES

MM. les directeurs du Séminaire des Missions étrangères viennent de publier le compte rendu des travaux des missionnaires de leur société en 1885. Les lignes suivantes présentent un saisissant tableau des sanglantes épreuves de l'année dernière.

Depuis plus de deux siècles, la société des Missions étrangères a presque constamment vécu sous le coup de la persécution. Mais aucune n'a été témoin de tant de désastres que celle de 1885 ; aucune n'a vu couler autant de sang chrétien.

Dix des missionnaires français enlevés

par les fers des persécuteurs ; douze prêtres indigènes massacrés avec soixante catéchistes ; trois cents religieuses indigènes et trente mille chrétiens ; une mission anéantie avec ses deux cents chrétiens, deux cent cinquante églises ou chapelles saccagées et livrées aux flammes, ainsi que deux séminaires ; quarante écoles, soixante-dix résidences de missionnaires ou prêtres indigènes, dix-sept orphelinats, treize communautés de religieuses, une imprimerie, et enfin les maisons privées de cinquante-cinq mille chrétiens : tel est le triste bilan de l'année 1885.

VARIÉTÉS.

Le rapport du Département des Travaux Publics atteste que le Canada possède des communications télégraphiques en plus grand nombre que les Etats-Unis et n'importe quel pays de l'Europe.

Il y a en Canada 2,259 bureaux de télégraphe, soit un par chaque 1,914 de la population d'après le recensement de 1881.

En Suisse, il y a un bureau de télégraphe par chaque 3,700 âmes ; en Allemagne, un bureau par chaque 4,300 habitants ; en France un bureau par chaque 6,231 de la population et en Angleterre, un bureau par 6,508 de la population.

— Les chiffres suivants représentent la totalité des assurances sur la vie dans le monde entier : Grande-Bretagne, \$2,600,000,000 ; Etats-Unis, \$2,000,000,000 ; Allemagne, \$670,000,000 ; France, \$650,000,000 ; Autriche, \$225,000,000 ; Australie et Nouvelle-Zélande, \$130,000,000 ; Canada, \$86,000,000 ; Russie, \$53,004,000 ; Suède et Norvège, \$46,000,000 ; total, \$6,500,000,000.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
Par Livraisons de 32 pages

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des *Œuvres complètes de l'abbé H. B. Casgrain*.

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS,

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

N. B. — Les annonces pour demandes d'instituteurs et institutrices demandées, seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 pour les abonnés du journal ; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion. Il est entendu que nous chargerons un tarif spécial pour les annonces à long terme.

LE COLLECTIONNEUR

JOURNAL MENSUEL

Publié dans l'intérêt des Amateurs, des Antiquaires, etc, etc.

ABONNEMENT:

POUR LE CANADA ET LES ETATS-UNIS, - - - \$0.50
POUR LES AUTRES PAYS, - - - - - 0.65

COPIES SPÉCIMENS DU JOURNAL ENVOYÉES GRATIS SUR DEMANDE.

ATLAS NUMISMATIQUE DU CANADA

MONTREAL 1883

L'ouvrage le plus récent et le plus complet, contenant une description concise de **238** types différents des monnaies et des jetons du Canada, avec **378** vignettes, avec tables de rareté, etc, etc, en français et en anglais; le seul livre qui illustre et décrit toutes nos monnaies canadiennes.

Sur papier fort (seulement 5 copies en mains), - - - - - \$2.00
Sur papier plus mince, - - - - - 1.50

VADE MECUM DU COLLECTIONNEUR

MONTREAL 1885

Bel ouvrage donnant la description de **642** dénominations monétaires du monde depuis les temps les plus reculés, avec les équivalents et la valeur en cours du Canada: aussi une traduction d'un grand nombre d'inscriptions monétaires, de plus une liste des marques des différentes Monnaies du monde entier, avec une liste des nombres depuis **1** à **1000**, écrits en **36** langues différentes; le tout suivi d'une liste de **40** alphabets orientaux avec planches photographiées. **113** pages en français et en anglais, sur le même papier que ce journal.

Sur papier fort et bien relié, bien bon marché à - - - - - \$1.00
L'Atlas Numismatique et le Vade Mecum ensemble - - - - - 2.00

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR:

JOS. LEROUX, M. D.,

2445, Rue Notre-Dame,

MONTREAL, CANADA.

Recommandez toute lettre contenant de l'argent.

Nous recommandons spécialement aux instituteurs de se procurer l'ATLAS NUMISMATIQUE du Canada et le VADE MECUM du COLLECTIONNEUR.

DICTIONNAIRE COMPLET DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR P. LAROUSSE, AUTEUR DE LA LEXICOLOGIE DES ÉCOLES

3^e ÉDITION

Illustrée, considérablement augmentée et suivie d'un

NOUVEAU DICTIONNAIRE

HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, BIOGRAPHIQUE ET MYTHOLOGIQUE

Comprenant environ 4,000 articles concernant le Canada

1 fort volume in-18 de 1134 pages. Prix : \$1.00 l'exemplaire ; \$10.00 la douzaine.

Les dictionnaires qui sont le plus en vogue dans notre pays renferment à peine quelques indications vagues et incomplètes sur l'histoire et la géographie canadiennes. Cette lacune est d'autant plus regrettable que le Canada prend une importance toujours croissante. Le temps arrive, s'il n'est déjà venu, où il ne sera plus permis, même à l'étranger, d'ignorer le Dominion et les provinces qui le composent ; à plus forte raison, cette ignorance serait inexcusable pour nous, Canadiens. Malheureusement, il n'était pas facile jusqu'ici de se renseigner au sujet de notre pays. Il fallait, pour cela, recourir aux traités spéciaux d'histoire et de géographie, et ces ouvrages ne se trouvent pas toujours sous la main. D'un autre côté, les recherches y sont longues et fastidieuses ; ce n'est qu'après avoir consulté les tables de matières et feuilleté un bon nombre de pages qu'on arrive au renseignement désiré. Le besoin se faisait donc sentir d'un ouvrage plus commode, où l'on pût trouver réunis et rangés dans l'ordre alphabétique, les noms qui se rapportent à l'histoire et à la géographie du Canada. Tel est l'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public. Il forme, croyons-nous, le complément indispensable de tous

les autres dictionnaires, et à ce titre, il a sa place marquée d'avance sur le bureau de l'homme d'étude et d'affaires comme dans l'humble pupitre de l'écolier. A tous il fournira un moyen prompt et facile de se renseigner, à un moment donné, sur une date, un fait ou un personnage de notre histoire, sur une localité quelconque de notre pays.

Nous avons fait entrer dans ce petit dictionnaire tous les noms de quelque importance. Quant aux détails géographiques et biographiques, nous avons dû nous borner aux plus essentiels, pour laisser au volume les proportions d'un livre classique. Nous croyons, pourtant, avoir donné la juste mesure, en suivant le plan des dictionnaires de Larousse et de Bénard, qui jouissent depuis si long temps de la faveur universelle.

Du reste, nous n'avons épargné ni travail ni dépenses pour assurer à notre ouvrage ce qui en constitue le principal mérite, nous voulons dire l'exactitude. Nous n'avons pas pour cela la prétention de croire ce livre sans défaut. Aussi, loin de redouter la critique, nous la désirons au contraire et la sollicitons. On nous trouvera toujours prêts à profiter des observations qui nous seront faites, à corriger les erreurs et à remplir les lacunes qu'on voudra bien nous signaler. Nous laissons toute montée la composition typographique de notre dictionnaire. Par ce moyen, il sera toujours facile d'y faire les additions et les changements nécessaires ; et si l'ouvrage n'est pas encore parfait, nous avons lieu d'espérer qu'il le deviendra avec le concours bienveillant de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à la géographie de notre pays.

C. O. Beauchemin & Fils, Éditeurs.

MON

180

MON

les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet ; ch.-l. Montmagny ; 48,253 h.

Montmagny, comté de la prov. de Québec (distr. de Montmagny), sur la rive sud du St-Laurent ; ch.-l. St-Thomas de Montmagny ; 15,208 h.

Montmagny (*St-Thomas de*), paroisse et village de la prov. de Québec (Montmagny) ; 4,900 h.

Montminy (*St-Paul de*), paroisse et village de la prov. de Québec (Montmagny) ; 1,636 h.

Montmirail, petite ville de France (Marne), Victoire de Napoléon sur les alliés en 1814.

Montmorency (*Mathieu Ter de*), comtable sous Louis VII ; m. en 1160.

Montmorency (*Mathieu II de*), grand connétable, prit part à la bataille de Bouvines (1214), et mourut en 1230.

Montmorency (*Anne Ter, duc de*), maréchal de France ; fut tué dans un combat contre les calvinistes (1493-1567).

Montmorency (*Henri II, duc de*), maréchal de France ; se révolta avec Gaston d'Orléans, et fut décapité (1559-1632).

Montmorency (*compagnie de*), formée par M. de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, et confiée à Guillaume et Emery de Laen ; dura de 1621 à 1627.

Montmorency (*Henri II, duc de*), maréchal de France, vice-roi de la Nouvelle-France (1620-25) ; il remplaça la compagnie des Marchands par une nouvelle compagnie dont il fut le chef et qui se fonda avec la précédente ; cessa sa charge, vers 1625, au duc de Ventadour ; m. en 1632.

Montmorency (*François de Laval*), V. Laval.

Montmorency (*Sault-y*), village de la province de Québec, ainsi nommé en l'honneur du duc de Montmorency (1634). C'est là qu'eut lieu la fameuse bataille où les Français, avec 10 canons, repoussèrent le général Wolfe qui attaqua leurs retranchements avec 118 pièces de canon et lui firent perdre environ 6,000 hommes (31 juillet 1759).

Montmorency, comté de la prov. de Québec (distr. de Québec), sur la rive nord du St-Laurent ; ch.-l. Château-Richer ; 12,322 h.

Montmorency, rivière de la prov. de Québec, peu considé-

nable, mais célèbre par la chute qu'elle forme à son embouchure à 6 milles de Québec. Cette chute, qui est un des spectacles les plus grandioses de la province, a 240 pieds de hauteur.

Montpellier, ville de France, ch.-l. du dép. de l'Hérault ; 55,000 hab.

Montpensier (*Louise d'Orléans, duchesse de*), connue sous le nom de *Mademoiselle* ; prit part aux troubles de la Fronde (1627-1693).

Montréal, district judiciaire de la province de Québec ; comprend les comtés de Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly, Verchères, Hochelaga, Laval, Jacques-Cartier, et la cité de Montréal, qui en est le ch.-lieu ; 259,261 h.

Montréal autrefois **Ville-Marie**, dans la province de Québec, métropole du commerce de la Puissance du Canada ; fondée en 1642 par M. de Maisonneuve, au pied du Mont-Royal, d'où lui vient son nom actuel. C'est la plus grande, la plus riche, la plus commerçante, la plus peuplée et la plus belle ville de l'Amérique anglaise. Elle rivalise en importance avec les premières villes des États-Unis, et en beauté, avec les villes européennes. Elle est le point convergent de la navigation transatlantique, des grands lacs, de l'Ottawa et du lac Champlain. Des chemins de fer la relie avec toutes les villes du pays ; 140,747 h. Cette ville fut fondée sur le site d'Hochelaga, par M. de Maisonneuve, le 17 mai 1642 ; nommée Ville-Marie par le supérieur des Jésuites, puis Montréal du Mont-Royal qui la domine ; dévastée par les Iroquois en 1689 ; capitula devant les Anglais en 1760 ; fut prise par Montmorency en 1775 et rendue aux Anglais l'année suivante ; siège du gouvernement de 1844 à 1849.

Montréal (*île de*), île de la prov. de Québec, formée par le St-Laurent et la rivière des Prairies, une des branches de l'Ottawa ; longue de 32 milles, large d'environ 10 milles ; comprend neuf paroisses outre la ville de Montréal ; remarquable par sa très grande fertilité ; cédée à M. de St-Sulpice de Paris, en 1663.

Montréal (*traité de*), conclu en 1701, par les soins de M. de Cal-